

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT,

Le trente septembre,

Le Conseil Municipal s'est réuni au Zéphyr, sis rue du Tilleul à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 24 septembre 2020 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération affichée en mairie le 6 octobre 2020

PRÉSENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Fabienne LEPERS, Saïd LAOUADI, Adjointes au Maire,

Thérèse NOCLAIN, Étienne DELEPAUT, Fatima KARRAD, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, (pour les délibérations 5, 7, 12, 13, 14, 20, 21, 24, 26, 28, 33), Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORÉ, Emmanuelle GUILLAIN (pour les délibérations 5, 7, 12, 13, 14, 20, 21, 24, 26, 28, 33), Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Géraud DOYELLE, Mathilde LOUCHART, Karima CHOUIA, conseillers.

ABSENTS EXCUSÉS :

Blandine LEPLAT, ayant donné procuration à Anne DASSONVILLE

Laurent PASTOUR, ayant donné procuration à Philippe SIBILLE

Jean-Adrien MALAIZE, ayant donné procuration à Pascal NYS (pour les délibérations 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10, 11, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 23, 25, 27, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 36)

Emmanuelle GUILLAIN, ayant donné procuration à Jean-François LECLERCQ (pour les délibérations 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10, 11, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 23, 25, 27, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 36)

Rafik BZIOUI, ayant donné procuration à Francis VERCAMER

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal des Conseils Municipaux des 23, 29 mai et 25 juin 2020

Monsieur Francis VERCAMER, Maire :

1. Exercice budgétaire 2019 – Approbation du Compte Administratif – Détermination et affectation du résultat – Budget Principal
2. Exercice budgétaire 2020 – Décision modificative n° 1 – Budget principal
3. Exercice budgétaire 2020 – Décision modificative no 1 – Budget annexe Zéphyr
4. Métropole Européenne de Lille – Commission d'évaluation des transferts de charges – désignation des représentants
5. Adoption du Guide des Orientations Politiques Hémoises 2020-2026

Monsieur Pascal NYS, Premier Adjoint aux ressources humaines, à la commande publique et aux affaires juridiques :

6. Demande de surclassement communal
7. Règlement intérieur du Conseil Municipal - approbation
8. Délégation de gestion du domaine privé économique de la commune
9. Suspension de l'application de la pondération sur le régime indemnitaire pendant la crise sanitaire
10. Protocole d'accord transactionnel entre la ville de Hem et la société Sylvagreg
11. Exécution d'une dépense applicable à la commune de Hem dont relève la Caisse des écoles de Hem
12. Remboursement de sinistre – Séréna LARBI
13. Remboursement de sinistre – Jérôme PLAISIER
14. Remboursement de sinistre – Rita WOOD
15. Dissolution de la Caisse des écoles
16. Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée

Madame Fabienne LEPERS, Adjointe à l'Éducation et à la Jeunesse :

17. Espace de vie Saint Exupéry – Délocalisation de l'ALSH maternel et de l'atelier cirque – convention de mise à disposition des locaux
18. Création d'un conseil consultatif de la vie scolaire
19. Accueils de loisirs sans hébergement, accueils de loisirs multi-activités, séjours courts et sorties à la journée – années 2019/2020 et 2020/2021 – Précision de la participation des familles
20. Aide au fonctionnement versée aux Accueils de Loisirs sans Hébergement 2021-2026

Madame Anne DASSONVILLE, Adjointe à l'Environnement, à la nature en ville, aux espaces naturels et aux aides au développement durable :

21. Objectif 3 000 arbres

Monsieur Jean-François LECLERCQ, Adjoint aux Affaires culturelles, à l'animation et à la vie associative

22. Braderie Hem en Fête – Soutien au commerce local
23. Convention association N'Didance

Monsieur Philippe SIBILLE, Adjoint aux Solidarités entre les générations, à l'habitat, au logement et à la politique de la ville, et Madame Fatima KARRAD, Conseillère déléguée à la politique de la ville :

- 24. Exercice budgétaire 2019 – Rapport sur les actions de développement social urbain
- 25. Nouveau programme de renouvellement urbain Lionderie trois baudets – Achat d'un terrain cadastré AZ 57 situé rue Braille, à Hem

Madame Thérèse NOCLAIN, Conseillère déléguée à la petite enfance :

- 26. Aide au fonctionnement versée aux établissements d'accueil du jeune enfant 2021-2026

Monsieur Saïd LAOUADI, Adjoint à la vie économique, au commerce, à l'emploi et à l'insertion :

- 27. Achat d'une licence IV
- 28. Dérogation à la règle du repos dominical – année 2021 – demande d'avis
- 29. Annulation et remplacement de la délibération DEL/2020/DG/92 du 25 juin 2020 – Mise en place d'une remise gracieuse de loyers au bénéfice des établissements économiques locataires de la ville de Hem

Monsieur Jérôme MEERSEMAN, Conseiller délégué au commerce, à l'économie sociale, solidaire et circulaire :

- 30. Marché communal – Actualisation des droits de place et redevances
- 31. Renouvellement GIP AGIRE – Convention de prorogation
- 32. Cession d'un fonds de commerce situé au 3 place de Verdun

Monsieur Étienne DELEPAUT, Conseiller délégué spécial aux Sports et aux équipements sportifs :

- 33. Attribution d'une subvention à Roubaix Hem Métropole Futsal
- 34. Convention entre la ville, la Maison de l'eau, de la pêche et de la nature J'Hem pêche

Monsieur Jérôme Laurent PASTOUR, Adjoint à l'Aménagement, aux travaux, à la voirie et au numérique :

- 35. Bilan foncier – acquisitions et cessions réalisées par la commune en 2019
- 36. Taxe sur la publicité extérieure – rectificatif des sommes mises à la charge de Monsieur et Madame Lecomte

TABLE DES MATIÈRES

Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 23 et 29 mai et du 25 juin 2020.....	6
Exercice budgétaire 2019 – Approbation du Compte Administratif – Détermination et affectation du résultat – Budget principal - Modification	6
Exercice budgétaire 2020 – Décision modificative n° 1 – Budget principal	6
Exercice budgétaire 2020 – décision modificative n° 1 – Budget annexe Zéphyr.....	6
Métropole Européenne de Lille – Commission d'évaluation des transferts de charges – désignation des représentants.....	6
Demande de surclassement communal.....	6
Délégation de gestion du domaine privé économique de la commune	6
Suspension de l'application de la pondération sur le régime indemnitaire pendant la crise sanitaire	6
Protocole d'accord transactionnel entre la ville de Hem et la société Sylvagreg	6
Exécution d'une dépense applicable à la commune de Hem dont relève la Caisse des écoles de Hem	6
Dissolution de la Caisse des écoles	6
Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée.....	7
Espace de vie Saint Exupéry – Délocalisation de l'ALSH maternel et de l'atelier cirque – convention de mise à disposition des locaux.....	7
Création d'un conseil consultatif de la vie scolaire.....	7
Accueils de loisirs sans hébergement, accueils de loisirs multi-activités, séjours courts et sorties à la journée – années 2019/2020 et 2020/2021 – précision de la participation des familles	7
Braderie Hem en Fête – soutien au commerce local	7
Convention association N'Didance	7
Nouveau programme de renouvellement urbain Lionderie trois baudets – achat d'un terrain cadastré AZ 57 situé rue Braille à Hem.....	7
Achat d'une licence IV.....	7
Annulation et remplacement de la délibération DEL/2020/DG/92 du 25 juin 2020 – Mise en place d'une remise gracieuse de loyers au bénéfice des établissements économiques locataires de la ville de Hem.....	7
Marché communal – actualisation des droits de place et redevances	7
Renouvellement GIP AGIRE – convention de prorogation.....	7
Cession d'un fonds de commerce situé au 3 place de Verdun	7
Convention entre la ville, la Maison de l'eau, de la pêche et de la nature et J'Hem pêche	7
Bilan foncier – acquisitions et cessions réalisées par la commune en 2019.....	7
Taxe sur la publicité extérieure – rectificatif des sommes mises à la charge de M. & Mme Lecomte	7
Adoption du Guide des Orientations Politiques Hémoises 2020-2026.....	9
Règlement intérieur du Conseil municipal - Approbation	30
Remboursement de sinistre – Séréna LARBI.....	31
Remboursement de sinistre – Jérôme PLAISIER	31
Remboursement de sinistre – Rita WOOD.....	31
Aide au fonctionnement versée aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement 2021-2026.....	32
Aide au fonctionnement versée aux établissements d'accueil du jeune enfant 2021-2026	32
3 000 arbres	34
Exercice budgétaire 2019 – Rapport sur les actions de développement social urbain.....	36
Dérogation à la règle de repos dominical – année 2021 – demande d'avis	46
Attribution d'une subvention à Roubaix Hem Métropole Futsal.....	48

La séance est ouverte.

Mme Sana EL AMRANI procède à l'appel nominal.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je sais qu'Emmanuelle GUILLAIN va arriver en retard, et Jean-Adrien MALAIZE également. Ils ont donné procuration jusqu'à leur arrivée. Les autres doivent être en retard, je pense, ou absents excusés, d'ailleurs. Quelques annonces pour leur permettre d'arriver et de nous rejoindre pour ce Conseil.

D'abord pour vous dire que Andy LESTUVÉE est arrivé le 21 juillet 2020 comme agent des Espaces verts ; Samuel AMRANI, le 17 août 2020, comme apprenti Voirie... – AMRANI, c'est déjà un nom qui me dit quelque chose ; David DEHAENE, le 1^{er} septembre 2020, agent logistique ; Élodie HERBOIREAU, le 1^{er} septembre 2020, qui est vacataire au DRE (dispositif de réussite éducative) ; Christelle TELLIER, le 1^{er} septembre 2020, agent administratif de la Régie centralisée.

Nous enregistrons également quelques départs. Sébastien DELVAL, qui est parti le 1^{er} septembre, qui était Régisseur centralisé de l'Éducation jeunesse. Il est parti à la ville de Beuvry. Maxime DESSEIN, qui est parti également le 1^{er} septembre 2020. C'est un professeur de flûte, et il est parti à Lesquin, à l'école de musique de Lesquin. Gwenaëlle HARDY, qui est partie le 1^{er} septembre 2020, qui était apprentie Voirie. Hélot HAVERLANT, qui était apprenti aux Espaces verts, qui nous a quittés également le 1^{er} septembre 2020.

Deux départs à la retraite : Christian LEFETZ, agent aux Espaces verts, qui part en retraite le 1^{er} octobre prochain, donc demain, et Dominique RYSER, agent de Voirie, qui est le chauffeur de la balayeuse, que vous avez dû souvent rencontrer, qui va nous quitter pour une retraite bien méritée le 1^{er} novembre 2020.

Quelques événements, d'abord, pour vous dire que le 3 et le 4 octobre, nous avons l'exposition Brigitte Lemery avec des photographies sur le thème de la Surface à la Ferme Franchomme. Je vous invite à y aller. Vous voyez, toutes les manifestations ne sont pas annulées ou reportées. Certaines peuvent se tenir puisqu'elles respectent les gestes barrières. Dans le cadre de la Semaine Bleue, le mercredi 7 octobre, à 14 h 30, il y a le cinéma *Venise n'est pas en Italie*, au Zéphyr. *A priori*, pour l'instant, nous n'avons pas d'interdiction sur le sujet, à condition que nous maintenions les gestes barrière, ce que nous ferons ici, dans cette salle. Normalement, cela pourra donc se tenir. Du 5 au 15 octobre, la distribution des dictionnaires au sein des écoles. L'ensemble des écoles élémentaires de la ville, en tout cas les CM2, vont recevoir le dictionnaire. C'est un peu différent de ce que nous faisons avant, puisqu'avant nous remettons le dictionnaire au mois de juin, au moment de la fin de l'année scolaire, mais des enseignants nous ont dit qu'il serait mieux de le leur donner en début d'année scolaire pour qu'ils puissent leur expliquer comment cela fonctionne. C'est un dictionnaire qui doit leur servir au collège, mais c'est bien de leur expliquer le fonctionnement. Le samedi 10 octobre, il y a les *Samedis de la Cantoria*, ici même. Là, c'est pareil, les gestes barrières devront être respectés. C'est au Zéphyr, cela permet d'avoir un peu de place. D'habitude, il y a 200 personnes qui viennent, donc nous avons une salle qui permettra d'accueillir tout le monde. Il y a la *Nuit des bibliothèques*, qui est également maintenue à la Ferme Franchomme et, sous réserve, il y aura également une concertation du Plan Vélo qui devrait être mis en œuvre. Nous ne savons pas encore de quelle manière nous allons le faire compte tenu de ces problèmes liés à la Covid. Le mardi 13 octobre, il y a le cinéma *Le chant du loup* à la Ferme Franchomme, à 19 h 30, dans le cadre du ciné-club. Le mardi 20 octobre, ciné-vacances, *Toy Story 4*, au Zéphyr, à 15 heures. Bien sûr, tout cela en tenant compte des gestes barrière. Le 22 octobre, le Festival du court métrage sur le vélo d'aventure, *Tous en selle*, ici, au Zéphyr, à 20 heures. C'est l'histoire des cyclistes. Cette date a été choisie parce que c'est la veille, ou l'avant-veille de Paris-Roubaix, si tant est que Paris-Roubaix soit maintenue. Je pense qu'il y a une réunion demain en préfecture pour savoir si c'est maintenu, et c'est pour cela que cette date avait été choisie par la structure qui fait le festival. Le 25 octobre, il y aura Busabiclou sur le marché, et Paris-Roubaix Femmes qui est prévue le matin du Paris-Roubaix traditionnel. Nous verrons si cela est maintenu. Le

6 novembre, la veillée de Charles de Gaulle devant la stèle, à 18 heures et, du 7 au 11 novembre, nous aurons l'exposition *de Gaulle* à la Ferme Franchomme.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 12 novembre 2020. Je vous invite à le retenir sur vos tablettes. Cela aura lieu à la salle du Conseil municipal, normalement avec la possibilité de visio-conférence. Nous avons fait le Conseil municipal dans cette salle aujourd'hui parce que nous ne sommes pas encore équipés en visio-conférence, notamment pour ce qui est votes et, surtout, projection publique. Nous pouvons le faire en Zoom, mais c'est une projection privée, donc il faut que nous puissions la diffuser à l'extérieur, et nous n'étions pas encore prêts. J'espère que, pour le 12 novembre, ce sera prêt. J'ai demandé aux services de s'y atteler.

Je vais passer, si vous voulez bien, aux votes bloqués qui ont été arrêtés lors de la Conférence des Présidents de lundi soir.

Nous avons, en proposition pour votes bloqués – je vous rappelle que vous pouvez toujours débloquent une délibération si, au dernier moment, il y avait une modification. C'est simplement pour alléger l'ordre du jour et permettre de se concentrer sur les sujets importants et d'actualité, éventuellement, de ce conseil.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 23 ET 29 MAI ET DU 25 JUIN 2020

EXERCICE BUDGETAIRE 2019 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - DETERMINATION ET AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL - MODIFICATION

EXERCICE BUDGETAIRE 2020 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRINCIPAL

EXERCICE BUDGETAIRE 2020 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE ZEPHYR

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

DEMANDE DE SURCLASSEMENT COMMUNAL

DELEGATION DE GESTION DU DOMAINE PRIVE ECONOMIQUE DE LA COMMUNE

SUSPENSION DE L'APPLICATION DE LA PONDERATION SUR LE REGIME INDEMNITAIRE PENDANT LA CRISE SANITAIRE

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE DE HEM ET LA SOCIETE SYLVAGREG

EXECUTION D'UNE DEPENSE APPLICABLE A LA COMMUNE DE HEM DONT RELEVE LA CAISSE DES ECOLES DE HEM

DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ECOLES

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR MENER A BIEN UN PROJET OU UNE OPERATION IDENTIFIEE

ESPACE DE VIE SAINT EXUPERY - DELOCALISATION DE L'ALSH MATERNEL ET DE L'ATELIER CIRQUE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

CREATION D'UN CONSEIL CONSULTATIF DE LA VIE SCOLAIRE

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT, ACCUEILS DE LOISIRS MULTI-ACTIVITES, SEJOURS COURTS ET SORTIES A LA JOURNEE - ANNEES 2019/2020 ET 2020/2021 - PRECISION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES

BRADERIE HEM EN FETE - SOUTIEN AU COMMERCE LOCAL

CONVENTION ASSOCIATION N'DIDANCE

NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN LIONDERIE TROIS BAUDETS - ACHAT D'UN TERRAIN CADASTRE AZ 57 SITUE RUE BRAILLE A HEM

ACHAT D'UNE LICENCE IV

ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION DEL/2020/DG/92 DU 25 JUIN 2020 - MISE EN PLACE D'UNE REMISE GRACIEUSE DE LOYERS AU BENEFICE DES ETABLISSEMENTS ECONOMIQUES LOCATAIRES DE LA VILLE DE HEM

MARCHE COMMUNAL - ACTUALISATION DES DROITS DE PLACE ET REDEVANCES

RENOUVELLEMENT GIP AGIRE - CONVENTION DE PROROGATION

CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE SITUE AU 3 PLACE DE VERDUN

CONVENTION ENTRE LA VILLE, LA MAISON DE L'EAU, DE LA PECHE ET DE LA NATURE ET J'HEM PECHE

BILAN FONCIER - ACQUISITIONS ET CESSIONS REALISEES PAR LA COMMUNE EN 2019

TAXE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE - RECTIFICATIF DES SOMMES MISES A LA CHARGE DE M. & MME LECOMTE

L'approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 23, 29 mai et 25 juin sont proposées en bloquées. Également les délibérations :

- 1. Approbation du compte administratif – modification. Une petite erreur technique qui a eu lieu lors du vote au dernier conseil
- 2. Décision modificative n° 1 sur le budget principal
- 3. Décision modificative n° 1 du budget annexe Zéphyr
- 4. Commission d'évaluation de transfert de charges – désignation des représentants au sein de cette commission
- 6. Demande de surclassement communal est également proposée comme bloquée
- 8. Délégation de gestion du domaine privé économique de la commune
- 9. Suspension de l'application de la pondération sur le régime indemnitaire pendant la crise sanitaire
- 10. Protocole d'accord transactionnel entre la ville de Hem et la société Sylvagreg
- 11. Exécution d'une dépense applicable de la commune dont relève la Caisse des écoles
- Les n° 12, 13 et 14 seront présentées groupées.
- 15. Dissolution de la Caisse des écoles
- 16. Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée
- 17. Délocalisation de l'ALSH maternel et de l'atelier du cirque – convention de mise à disposition de locaux
- 18. Création d'un conseil consultatif de la vie scolaire
- 19. Accueils de loisirs sans hébergement, accueils de loisirs multi-activités, séjours courts – précision de la participation des familles
- Les n° 20 et 26 seront présentées de manière groupée. Elles présentent toutes les deux une politique nouvelle en matière de jeunesse et de petite enfance. Elles seront présentées ensemble, avec un diaporama.
- 22. Braderie d'Hem – soutien au commerce local
- 23. Convention d'association N'Didance
- 25. Nouveau programme de renouvellement urbain – achat d'un terrain cadastré AZ 57, situé rue Louis Braille, à Hem
- 27. Achat d'une licence IV
- 29. Annulation et remplacement de la délibération du 25 juin – mise en place d'une remise gracieuse de loyers au bénéfice des établissements économiques locataires de la ville de Hem
- 30. Marché communal : actualisation des droits de place et redevances
- 31. Renouvellement GIP AGIRE – convention de prorogation
- 32. Cession d'un fonds de commerce situé au 3 place de Verdun
- 34. Convention entre la ville et la Maison de l'eau, de la pêche, de la nature et J'Hem pêche
- 35. Bilan foncier – acquisitions et cessions réalisées par la commune en 2019
- 36. Taxe sur la publicité extérieure – rectification des sommes mises à la charge de Monsieur et Madame Lecomte

Je répète les numéros des délibérations qui sont proposées par la Conférence des Présidents comme bloquées. Les approbations des procès-verbaux, les délibérations 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10, 11, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 23, 25, 27, 29, 30, 31, 32, 34, 35 et 36. Y a-t-il des remarques ?... Je propose de passer au vote de ces délibérations. Qui est pour ?... Qui est contre ?... Elles sont adoptées.

Les procès-verbaux des conseils municipaux des 23 et 29 mai, ainsi que du 25 juin 2020 sont adoptés à l'unanimité.

Les délibérations 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10, 11, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 23, 25, 27, 29, 30, 31, 32, 34, 35 et 36 sont adoptées à l'unanimité.

ADOPTION DU GUIDE DES ORIENTATIONS POLITIQUES HÉMOISES 2020-2026

M. Francis VERCAMER, Maire : Nous passons donc maintenant aux délibérations qui restent à l'ordre du jour. J'ai donc le plaisir de vous présenter la délibération n° 5, qui s'appelle Adoption du Guide des orientations politiques hémoyes ou, dans son nom plus court, le GOPH.

Nous passons donc maintenant au point de l'ordre du jour de ce Conseil municipal qui s'appelle le Guide des orientations politiques hémoyes pour le mandat 2020-2026. Le GOPH est un document qui revêt plusieurs dimensions. C'est d'abord un document cadre, qui retrace l'ensemble des priorités de l'équipe municipale et de la ville de Hem à l'horizon du mandat, dans le cadre de ses différentes compétences. Il est établi, évidemment, sur la base des engagements pris par la majorité municipale à l'occasion du scrutin du 15 mars dernier.

Je précise que Emmanuelle GUILLAIN nous rejoint.

Il est également complété des propositions des minorités siégeant au Conseil, qui sont compatibles avec les orientations fondamentales de notre projet pour notre ville et les Hémoyes.

Nous avons eu des échanges, depuis un peu plus d'une semaine maintenant, sur ce point et nous avons déjà intégré un certain nombre de propositions qui viennent de différents horizons de ce Conseil municipal. Il s'agit aussi d'un document qui explique et explicite les raisons qui nous ont amenés à présenter les différentes propositions qui structurent ce projet, la manière dont nous comptons les mettre en œuvre et les buts que nous souhaitons atteindre à travers elles. Il s'agit enfin d'un document qui constitue, en quelque sorte, la feuille de route des six années qui viennent. Il s'adresse ainsi aux Hémoyes en premier lieu, aux élus du Conseil municipal – évidemment, à vous-mêmes –, aux agents municipaux également, mais aussi à l'ensemble des partenaires de la ville, qu'il s'agisse des partenaires institutionnels tels que l'État, les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux, ou des partenaires associatifs, voire des partenaires privés qui seraient amenés à travailler avec la ville dans les années qui viennent et peuvent trouver, dans le GOPH, notre conception du développement de la ville.

Pour mémoire, le GOPH n'est pas un outil nouveau. Il s'inscrit dans une méthode de travail, qui est la nôtre depuis 2001, voire même depuis l'élaboration du grand projet hémoyes en 1999/2000. Le grand projet hémoyes avait été élaboré avec les Hémoyes dans le cadre d'une grande consultation de la population, qui avait donné lieu à de nombreuses réunions de concertation. Cette consultation des Hémoyes avait pour but de faire émerger, dans le cadre d'un exercice de participation citoyenne, la ville dans laquelle les Hémoyes souhaitaient vivre en 2020. Ce sont les grands principes adoptés dans le GOPH que nous avons suivis jusqu'à aujourd'hui. Cette démarche de projet de territoire donne ainsi toute sa cohérence à l'action qui est la nôtre. Un projet de territoire qui vise, depuis l'origine, à donner à notre ville une plus grande unité, à construire une ville plus rassemblée sur le plan urbain et à réunir les Hémoyes, à faire émerger une identité de ville plus forte et partagée par tous les Hémoyes.

Les GOPH qui se sont succédés, adoptés pendant les premières semaines qui suivent l'élection municipale – celui-ci fait exception pour la raison de la Covid que nous connaissons – déclinent ainsi, au fil des mandats, le GPH, le Grand projet hémoyes, en actualisant également ce dernier pour répondre aux attentes nouvelles qui peuvent naître dans la société et parmi nos concitoyens. Le GOPH est donc aussi un document d'actualisation du GPH.

Ce GOPH a aussi une dimension prospective dans la mesure où il expose l'esprit du projet qui est le nôtre. Il se projette dans l'avenir et amorce la réflexion sur ce que sera la ville demain. Le GPH dessinait en effet la ville à l'horizon 2020. Nous sommes arrivés à l'échéance. Je pense, du reste, que nous ne sommes pas très éloignés, aujourd'hui, de la ville que nous imaginions il y a vingt ans. Ce GOPH est donc un document prospectif, qui amorce la consultation citoyenne et participative que nous allons engager quand le contexte épidémique sera dissipé, pour élaborer, en sollicitant tous les hémoyes, le nouveau Grand projet hémoyes à l'horizon 2035.

Ce GOPH s'articule donc autour de trois finalités, que je vous laisse relire. D'abord, poursuivre la mutation de Hem. C'est-à-dire poursuivre la transformation de la ville, des équipements des services et des espaces publics afin de vivre dans une ville où les liens entre les quartiers sont davantage développés. Préserver et mettre en valeur les espaces naturels ; investir en faveur de la transition écologique et ouvrir la ville à la nature – c'est le deuxième chapitre – l'objectif étant ici de répondre aux enjeux en matière de transition énergétique et de préservation de notre environnement et du cadre de vie dans le contexte du réchauffement climatique. Le troisième chapitre sera rassembler les Hémois autour de la même fierté d'appartenir à une communauté urbaine et citoyenne, réunie autour d'un même esprit hémois nourri de convivialité et de solidarité. Ces trois finalités visent à relever le défi des différentes transitions. Transitions que notre ville traverse, tant sur les plans urbain et économique, social et démographique, écologique et énergétique, technologique et numérique. Ces transitions, la ville entend les maîtriser plutôt que de les subir, en ayant à cœur de les mener toutes de front, sans qu'aucune ne l'emporte sur les autres, mais en assurant un équilibre entre les différentes aspirations de nos concitoyens.

Je vais rapidement revenir sur les trois finalités, sans les détailler, bien sûr – vous vous doutez bien qu'il y a plus de 50 pages – mais pour davantage les illustrer à travers quelques exemples. D'abord, la mutation urbaine : on peut la résumer autour de cinq grandes orientations visant à rénover l'espace urbain, mieux habiter la ville, apaiser l'ambiance urbaine, faciliter l'accès aux services et aux projets, et renforcer le tissu économique. D'abord, rénover l'espace urbain passera ainsi au cours du mandat, notamment par la concrétisation du projet de rénovation urbaine du quartier de la Lionderie, Trois Baudets et Trois Fermes qui va profondément redessiner le centre de ces quartiers d'habitat social entre un espace vert central, un nouveau centre social, des logements en accession, des voiries permettant de le désenclaver. Parallèlement, l'aménagement du cœur de ville permettra de finaliser la construction d'un véritable centre-ville dans la continuité de la Vallée 2, de la Grand-Place, avec une réflexion à mener sur les espaces publics entourant l'église Saint-Corneille, la reconstruction de la salle Leplat, et la création d'un linéaire de cellules commerciales attenant à cette salle.

Deuxième grande orientation, c'est mieux habiter la ville. C'est pouvoir y trouver un logement adapté à son besoin, en particulier en ce qui concerne les jeunes couples, les familles ou les personnes âgées. C'est faciliter ce que l'on appelle, de manière peut-être un peu technique, le parcours résidentiel. C'est-à-dire le parcours qu'une personne entreprend à travers différents logements tout au long de sa vie et de ses évolutions familiales. Pour cela, une diversité d'offres de logements est nécessaire. C'est ce que la ville s'emploiera à développer sur son territoire, dans la ligne de l'action entreprise au cours des mandats précédents, pour favoriser la mixité sociale et un peuplement équilibré. C'est dans cette optique également que la ville relancera, comme elle l'a promis aux riverains, la réflexion sur la Tribonnerie 2 pour répondre à la fois à la demande de logements tout en restant dans une logique de sobriété foncière.

Troisième orientation, c'est apaiser l'ambiance urbaine. Cela impliquera notamment une police municipale active, 7 jours sur 7, dans le cadre mutualisé que nous lui avons donné il y a quelques années. Cadre qui concourt au renforcement de nos effectifs pour mieux assurer les missions de prévention et de maintien de la tranquillité publique. Parallèlement, nous renforcerons notre réseau de vidéoprotection en doublant le nombre de caméras installées sur la ville, de manière à compléter ce maillage. Nous passerons donc de 65 à 130 caméras. Les actions de prévention viseront à renforcer la sécurité routière et la prévention routière en parallèle avec les opérations de contrôle de vitesse, qui sont régulièrement menées par nos services, et le partenariat quotidien avec la police nationale qui permet à la police municipale d'intervenir sur certains faits de délinquance.

La quatrième orientation de ce chapitre, c'est le développement du numérique. C'est, par ailleurs, un enjeu permettant de faciliter l'accès aux Hémois aux services municipaux comme aux projets. La ville entend ainsi s'inscrire dans le réseau des *smart cities* – cela tombe bien que Rafik m'ait donné sa procuration, parce que c'est lui qui en est en charge – non pas parce qu'il s'agit d'un label attractif, mais parce que les outils numériques permettent d'ores et déjà – et cette tendance s'accroîtra dans les

années qui viennent – d’optimiser la gestion de nos ressources, comme d’apporter des services plus adaptés et personnalisés aux usagers. Nous allons, par exemple, développer la gestion numérique de nos équipements, implanter du mobilier connecté et développer l’équipement numérique dans nos écoles. Nous allons aussi accompagner les Hémois qui éprouvent des difficultés avec ces nouveaux outils, pour qu’ils se les approprient et sachent les utiliser. D’ailleurs, sur proposition de Madame CHOUIA, nous allons réfléchir à la manière dont nous pouvons aider les familles à avoir un accès au matériel informatique, une aide à l’équipement, par exemple, qui est encore à définir, mais nous y sommes favorables.

Enfin, en matière de démocratie participative, c’est encore le numérique, par le biais de notre plateforme d’ores et déjà en ligne, jeparticipe.ville-hem.fr, qui va accentuer nos échanges sur les projets avec les Hémois, notamment dans le cadre du budget participatif. D’ailleurs, je me félicite du succès de ce premier budget participatif, qui recueille 50 projets citoyens que la commission va pouvoir étudier dans les prochains mois.

Notre GOPH confirme aussi le rôle de nos instances de participation, que ce soit le conseil de la Jeunesse, le conseil des Seniors ou le conseil Citoyen, qui même maintenant est complété par le conseil consultatif de la vie scolaire que nous venons de voter à l’instant, appelé à remplacer la Caisse des écoles.

La cinquième orientation de ce premier chapitre, c’est renforcer le tissu économique hémois. Cela restera évidemment une priorité dans le cadre de cette première finalité touchant à la mutation urbaine, parce que notre ville a vécu, au cours des vingt dernières années, une véritable transition de son réseau d’entreprises et de son maillage commercial. Là où l’industrie textile dominait hier, à l’image de notre agglomération, nous comptons aujourd’hui quelques fleurons de la logistique et du numérique, mais également tout un tissu de PME et de TPE. L’objectif de la ville est évidemment de favoriser l’emploi local, de développer les opportunités offertes aux Hémois de trouver un emploi dans leur commune ou d’y créer leur propre emploi. La requalification des friches industrielles a répondu pour partie à cet objectif, comme la création de parcs d’activité. Nous allons conserver une politique de veille active en direction des entreprises et des porteurs de projets, et l’espace de projets qui se substituera à l’actuelle école Jules Ferry sera, de ce point de vue, un lieu de formation et d’accueil de projets en phase d’amorçage.

Deuxième grand chapitre, c’est préserver et mettre en valeur les espaces naturels hémois, investir en faveur de la transition écologique tout en accentuant l’ouverture de la ville à la nature. La deuxième finalité visant à ces objectifs impliquera donc de donner une place plus importante à la nature en ville, d’encourager les bons comportements, davantage éco-responsables, et d’assurer une ville plus propre grâce à l’entretien des espaces publics et la réduction des déchets.

Hem est consciente de l’importance d’accorder une place plus importante à la nature en ville, et de l’atout que constituent les 415,2 hectares d’espaces naturels et agricoles et entend, à ce titre, le préserver. C’est chose faite dans le PLU 2 qui est entré en vigueur en juin dernier, et nous souhaitons pouvoir faciliter l’accès des Hémois à ces espaces de nature qui entourent la ville. C’est le sens du projet du parc de la Marque attenant à la base de loisirs et à l’étang de pêche. Ce parc de 10 hectares accueillera un observatoire de la biodiversité locale accessible aux Hémois. L’accès à la nature s’effectuera également depuis le centre-ville avec l’ouverture du bois Meillassoux pour la partie sur Hem et Villeneuve d’Ascq, et qui est un exemple de requalification naturelle d’un ancien site industriel. La ville affiche parallèlement une volonté forte de développer son patrimoine arboré, avec la création de forêts urbaines et la plantation de 3 000 arbres qui constitueront autant d’espaces ombragés pour les habitants que de puits de carbone réduisant les émissions de CO₂. La ville poursuivra par ailleurs son action pour implanter des espaces verts dans les quartiers et favoriser la végétalisation des façades.

Se saisir, sur le plan local, des enjeux climatiques, c'est encourager les nouveaux comportements, davantage respectueux de notre environnement, qui s'inscrivent dans le cadre de la transition énergétique et de la lutte contre les effets du réchauffement climatique. C'est vrai pour la ville elle-même, avec la rénovation thermique des équipements municipaux et le recours accru aux énergies renouvelables avec, par exemple, l'implantation de panneaux photovoltaïques pour alimenter les salles. La ville poursuivra également, dans le même esprit, la modélisation de l'éclairage public pour réduire, là encore, ses consommations d'électricité. Sur la consommation d'énergie, le recours aux technologies numériques permettra une gestion plus optimisée pour une plus grande efficacité énergétique de la commune.

Adopter de nouveaux comportements concerne aussi les Hémois, que la ville accompagnera à travers les aides au développement durable afin d'engager des travaux de rénovation thermique. Nous voulons également rafraîchir la ville avec les îlots de fraîcheur, qui permettront de mieux s'adapter aux pics de chaleur qui risquent d'être plus fréquents à l'avenir. Dans ce but, la végétalisation des équipements publics, l'équipement en points d'eau des espaces publics, l'adaptation des cours d'école et des aires de jeu Petite Enfance seront autant d'actions menées.

Enfin, nous voulons concilier les modes de déplacement. Nous n'opposerons pas la voiture aux autres modes de transport. La voiture est utile, et la circulation automobile doit pouvoir s'inscrire dans le plan de circulation fonctionnelle qui rend la ville accessible et passe par l'accompagnement de l'aménagement du M700. Je vous rappelle que le GOPH est à horizon six ans. Penser que dans six ans la voiture ne sera plus d'actualité est peut-être un peu présomptueux pour l'instant. Afin d'y résorber les encombrements du trafic, de même nous mobiliserons auprès de la MEL, et surtout de la ville de Roubaix, pour que la voie express M6 puisse être déclassée et aménagée en boulevard urbain afin de supprimer cette coupure urbaine entre le quartier de Beaumont et le reste de la ville, de répartir les flux de circulation entre l'avenue de Gaulle et l'avenue de l'Europe et, enfin et surtout, supprimer cet axe à grande vitesse qui a, en trois ans, connu des accidents mortels.

Parallèlement, la ville veut inciter davantage au recours en mode doux pour diminuer l'usage de la voiture dans Hem en développant un plan Vélo, et en aidant à prendre conscience que, pour certains trajets intra-muros, on ne va pas forcément plus vite en voiture qu'en vélo. Pour rappel, ce plan Vélo a déjà été amorcé avec la mise en œuvre de l'aide à l'achat de vélos, qui fonctionne très bien d'ailleurs. Au printemps prochain, nous devrions adapter un plan Vélo dans le cadre de l'élaboration de notre schéma local des mobilités, si nous arrivons à mener les concertations nécessaires dans le climat et le contexte actuel de la Covid. Ce schéma s'articulera autour des itinéraires cyclistes, des équipements de sécurité dans la ville, de la sensibilité sur l'usage, les bienfaits et la sécurité routière. Parallèlement, nous suivrons l'évolution du SDIT, le schéma de développement des infrastructures de transport, adopté par la MEL, qui prévoit le retour du tramway à Hem. Bien sûr, à terme, mais il faut bien sûr s'y préparer.

Un cadre de vie plus agréable à Hem implique aussi d'assurer la propreté et réduire les déchets. Dans ce but, nous développerons le mobilier urbain et adapterons le circuit des collectes dans les secteurs les plus fréquentés. Nous généraliserons le tri sélectif dans les équipements publics, amplifierons la démarche zéro déchet, encouragerons les pratiques de réemploi et les initiatives s'inscrivant dans le cadre du développement de l'économie circulaire, et implanterons des composteurs publics.

Le troisième grand chapitre comporte la dimension humaine. La dimension humaine n'est pas la moins importante du GOPH parce que ce qui fait l'âme d'une ville, ce sont d'abord ses habitants. L'enjeu social est également essentiel, et c'est ce qui nous amène à développer des dispositifs qui permettent à la ville d'être attentive aux Hémois en difficulté à travers l'accompagnement social du CCAS, les partenariats avec le Pacte 59 et le centre solidaire, ainsi que les outils spécifiques du contrat de ville visant les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Tout à l'heure, Philippe SIBILLE présentera le rapport du contrat de ville, et vous verrez que la ville fait déjà beaucoup de choses. La mobilisation de la ville pour accompagner les parcours d'insertion sociale et professionnelle se

manifestera à travers la poursuite des partenariats avec les structures locales de l'emploi et Pôle Emploi. La participation aux initiatives innovantes nationales, tel que le Territoire 0 chômeur de longue durée, ou locales telle que l'insertion par le numérique ou les projets d'Ordinat'Hem.

Être présent aux différents âges de la vie est aussi une préoccupation constante de notre ville et une attente des Hémois. La ville entend maintenir une offre de services d'accueil Petite Enfance adaptée aux besoins des familles en augmentant de 20 % les places en crèche qui complètera l'offre de service en direction des tout-petits. C'est aussi une attention soutenue aux seniors avec une offre de service différenciée selon l'âge. Aussi, nous allons développer une offre à destination des jeunes retraités et les inciter à s'impliquer dans la vie locale. Par ailleurs, nous allons poursuivre notre action pour lutter contre l'isolement des seniors, notamment par la mise en œuvre d'une navette intra-muros pour faciliter les déplacements vers des destinations précises, en les accompagnant pour certains gestes du quotidien devenus difficiles, en facilitant l'accès des seniors au numérique, en proposant une offre de logements ou d'hébergements adaptés, en instaurant un accompagnement aux aidants. Le contexte sanitaire actuel incite par ailleurs la ville à être active dans le domaine de la prévention et à concrétiser la maison pluridisciplinaire de santé.

Notre ville se doit également d'être engagée pour l'éducation et la jeunesse, avec un effort portant particulièrement sur l'entretien et la modernisation de l'ensemble des établissements scolaires, et deux projets significatifs qui s'engagent, cet automne, concernant la rénovation, notamment thermique, de l'école La Fontaine et la construction de la nouvelle école Jules Ferry. Dans cet établissement modernisé, la ville poursuivra ses actions d'accompagnement des scolaires avec les classes de découverte – gratuites, je le rappelle, pour les écoles publiques, sachant que les écoles privées ont souhaité être financées à la place de profiter de ces classes –, le plan natation, la diversification des ALSH, la création d'un centre de loisirs linguistique, l'initiative pour la découverte des métiers, l'extension des accueils périscolaires le matin et le suivi des élèves en fragilité scolaire dans le cadre du dispositif de réussite éducative. La ville veut maintenir une offre d'animation et de services diversifiés pour la jeunesse avec l'organisation de temps forts rassembleurs, un accompagnement aux initiatives et projets dans le cadre du Pass' à l'action, la découverte des talents dans le domaine du sport, de la culture urbaine et des musiques urbaines. La ville entend familiariser très tôt les jeunes avec les valeurs de la République en favorisant et en valorisant l'engagement citoyen, et en accompagnant les projets du conseil de la Jeunesse. L'accès des jeunes à l'emploi restera une priorité pour la ville dans le cadre de son partenariat avec la mission locale du Val de Marque. Nous sommes enfin attachés à l'image d'une ville animée, qui propose des activités sportives et culturelles à tous, outre les grands rendez-vous traditionnels et fédérateurs tel que Oxyg'Hem ou Hem en Fête qui seront bien sûr confortés. L'action de la ville s'illustrera notamment en matière culturelle par les spectacles attendus dans cette salle même, au Zéphyr, et la participation de la ville aux événements prévus dans le cadre de Lille 3000. La ville, via l'école de musique, le dispositif Démos ou le studio Hemix, continuera à développer l'accès aux pratiques musicales. Elle portera également son attention sur l'écrit et le livre à travers une nouvelle édition du salon du livre jeunesse et le développement de passerelles entre la médiathèque et les centres sociaux. Les gradins de la salle des fêtes et de la maison de l'histoire locale constitueront les principaux investissements en matière culturelle, en parallèle d'un espace dédié à la culture et aux pratiques langagières au sein de l'espace de projets qui se substituera à l'actuelle école Jules Ferry.

De même que pour les activités culturelles, c'est enfin l'accès à tous aux pratiques sportives qui motivera l'action de la ville dans ce domaine, avec entre autres la rénovation de la salle de Beaumont, la reconstruction de la salle Leplat, un dojo notamment pour l'école Saint-Exupéry et le club de judo, la rénovation de la piste d'athlétisme au stade Hidalgo, la rénovation des courts extérieurs des clubs de tennis, qui a aussi été équipé par la ville de deux courts de padel... La liste n'est pas, bien sûr, exhaustive en la matière. Que ce soit en matière culturelle ou sportive, la ville a d'ores et déjà étendu, dès l'âge de 3 ans, l'aide financière à l'inscription dans le cadre du Pass'sport culture. Elle étudiera l'application d'un tarif famille. C'est d'ailleurs Bruno DUQUESNOY qui va être en charge de ce sujet. C'est un sujet qui n'est pas facile parce qu'il y a tellement d'activités sur la ville que ce n'est pas facile à

mettre en œuvre. Elle encouragera également le développement du handisport et soutiendra les écoles de discipline sportive ou culturelle afin qu'elles y apportent les valeurs de l'effort, du respect de l'autre et qu'elles y découvrent une passion qui les aidera à construire leur avenir.

La réalisation de notre projet ambitieux suppose que nous maintenions évidemment les orientations de nos finances communales. Vous le savez, le désendettement – acquis depuis d'ailleurs 2019 puisque nous n'avons plus de prêt en cours –, pas de recours au taux de fiscalité locale exagéré – nous maintenons notre fiscalité locale au même taux –, une capacité soutenue à mobiliser les financements extérieurs sur les orientations que nous faisons... Notre gestion s'inscrira toujours dans une perspective de grande prudence compte tenu en particulier, d'une part, des incertitudes qui continuent à planer sur les ressources des collectivités locales dans le cadre de la réforme de la fiscalité et, d'autre part, des craintes liées à la situation économique déstabilisée par la crise sanitaire que nous connaissons. L'aggravation de la dette publique qui en découle, et qui vient encore d'être illustrée par la récente présentation du projet de loi de finances au Conseil des ministres pour 2021, fragilise un peu plus la situation de nos finances publiques et incite à la prudence budgétaire, ce qui n'empêche pas d'investir. Tout ce qui vient d'être exposé montre bien que notre choix pour ce mandat est celui de l'investissement pour mieux vivre à Hem.

La réalisation de notre projet suppose que nous puissions compter sur des ressources humaines, en interne, qui soient mobilisées sur les objectifs à atteindre en termes d'actions à entreprendre, de projets à mener ou d'offres de services publics. Nous veillerons en particulier à une meilleure organisation municipale en cherchant à harmoniser les méthodes de travail, les faire évoluer, développer la communication interne, assurer la cohésion des équipes pour mieux assurer la réalisation des projets et optimiser les moyens pour un meilleur service à l'utilisateur.

En conclusion, le GOPH nous fixe une feuille de route et des axes de mobilisation. Ce n'est évidemment pas un document figé. Il est susceptible d'évoluer, d'être complété en cours de mandat, ou même peut-être lors de cette séance, pour prendre en compte de nouvelles attentes des Hémois, des orientations politiques nationales ou territoriales qui demanderaient d'adapter notre projet ou l'ordre de nos priorités pour mieux saisir des opportunités, bien sûr. Il reflète, par la densité des sujets abordés, toute la diversité de la vie d'une collectivité locale à l'échelle de notre commune, c'est-à-dire à l'échelle d'une ville à taille humaine, où la proximité est la condition d'efficacité de l'action municipale.

Je vous remercie de m'avoir écouté après avoir lu attentivement ce projet, je l'espère, pendant vos week-ends où vous aviez un peu de temps disponible puisque la Covid a stoppé un certain nombre de manifestations. Je vous laisse la parole.

Madame CHOUÏA, et après Monsieur DOYELLE.

Mme Karima CHOUÏA : Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, nous y sommes. C'est le GOPH. C'est la concrétisation de votre projet municipal, certes, mais il a aussi été enrichi des remarques et des amendements que nous avons pu proposer. Vous l'avez dit, vous avez intégré un certain nombre d'amendements. J'en ai d'autres en stock, dont nous allons pouvoir débattre ce soir.

Ce GOPH, il est aussi nourri, finalement, des prises de parole riches, stimulantes, parfois vives que nous avons pu avoir aussi depuis que mon collègue Alain VANTROYS et moi-même sommes au Conseil municipal, je pense. Nous avons bousculé un certain nombre de choses, et c'est très bien. Nos prises de parole et nos propositions, elles se sont faites surtout sur des sujets qui nous concernent au quotidien, et qui se soucient du bien commun. C'est le partage de l'espace public. Ce sont les projets d'aménagement. Ce sont les problématiques de santé, de solidarité, de logement et d'éducation. Alors il m'est agréable de constater que nos propositions, elles infusent aussi dans les vôtres et qu'une forme de démocratie un peu plus vivante et plus critique se déploie. Loin de fragiliser notre vie démocratique locale, finalement, ces multitudes de prises de parole et d'actions la renforcent et, surtout, vivifient notre ville. C'est en étant à l'écoute, en favorisant l'expression et en prenant au sérieux nos

contributions sur les défis municipaux à relever, que nous avancerons collectivement vers un sursaut salutaire de notre vie démocratique locale.

Nous rêvons d'une ville où il serait naturel qu'un document aussi structurant que le GOPH soit mis au grand débat. Alors, pourquoi pas un grand débat hémiois, où les citoyens seraient invités aussi à contribuer, où des échanges seraient organisés – et nous pouvons encore le faire dans les mois qui viennent ou au moment où certains projets verront le jour –, ou les associations et les différents corps intermédiaires pourraient proposer, amender, enrichir ? Une partie du chemin est faite, c'est clair. Nous avons pu amender ce texte, et peut-être l'amèderons-nous encore sur d'autres propositions de ce soir. Ce n'est pas encore le cœur de la démocratie dont nous rêvons, mais il faut vous donner l'acte des avancées aujourd'hui. Je ne m'opposerai certainement pas à ce texte. En revanche, je pense qu'un certain nombre de mes amendements ne verra pas le jour ce soir. Nous n'avions pas les mêmes projets. Nous avons défendu des choses complètement différentes, donc je ne vais pas m'y opposer, mais je pense que je m'abstiendrai.

M. Géraud DOYELLE : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir tout le monde. Bonsoir messieurs et mesdames les conseillers municipaux. À la lecture de ce guide, nous ne pouvons qu'être d'accord sur une large majorité des orientations, Monsieur le Maire. En effet, qui pourrait être contre l'intention de créer une ville unie, dynamique, à taille humaine, qui souhaite préserver et mettre en valeur les espaces naturels ; investir dans la transition écologique et garder une ville animée, solidaire, afin de rassembler tous les Hémois ? Qui serait contre cela ?

Néanmoins, comme vous vous en doutez, nous allons développer un peu nos propos. Comment proposer un nouveau GOPH qui ait du sens sans avoir procédé, au préalable, à un bilan du précédent ? Comment savoir si les objectifs poursuivis ces dix dernières années ont été efficaces, et les moyens déployés adaptés si nous n'en mesurons pas les résultats par une évaluation ?

Le GOPH est un guide d'orientation, certes, mais ne doit-il pas fournir *a minima* des objectifs chiffrés, des indicateurs et encore plus de précisions ? C'est, à notre sens, une garantie de l'efficacité et de la performance des politiques publiques. Sans cela, ce guide ressemble plus à un guide de bonnes intentions, sans engagements précis, avec une difficulté pour le lecteur d'en comprendre les priorités. Par exemple, vous souhaitez réaliser un plan ville cyclable pour les vélos. Parfait ! Quels sont les objectifs chiffrés ? Quels sont les indicateurs ? Lors de la présentation de ce document aux conseillers municipaux, quelques conseillers municipaux de la majorité ont souhaité d'ailleurs ajouter des précisions sur plusieurs objectifs et actions. À juste titre, les interventions étaient pertinentes.

En l'absence de hiérarchisation dans les priorités des orientations poursuivies, ce document essaie même de marier des orientations inconciliables. D'un côté, il est vanté la part des espaces naturels et agricoles, et leur préservation, et de l'autre côté il est défendu un projet d'urbanisation de grande ampleur avec la Tribonnerie 2. Alors, oui, nous aurions aimé retrouver dans ce document des orientations plus engageantes, notamment sur la notion d'urgence écologique liée aux enjeux de l'effondrement de la biodiversité et du réchauffement planétaire, aussi sur la préservation des espaces naturels et agricoles pure et simple, et l'abandon du projet de la Tribonnerie. Là, bien sûr, nous ne sommes pas d'accord. La prise en compte aussi de l'urgence sociale et le déploiement des mesures de solidarité exceptionnelles pour y faire face, et enfin des engagements concrets sur la participation citoyenne dans la prise des décisions.

Ce GOPH est donc pour nous un document incomplet, qui ne permet pas d'engager suffisamment la municipalité dans les objectifs généraux cités en préambule.

Je vais, si vous me le permettez, laisser la main à Madame LOUCHART pour compléter nos propos. Merci.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame LOUCHART.

Mme Mathilde LOUCHART : Merci. Comme l'a indiqué Monsieur DOYELLE, dans ce projet, beaucoup de bonnes orientations et de propositions que nous soutiendrons bien évidemment. Et puis il y en a d'autres, aussi, que nous ne soutiendrons pas et qui nous semblent parfois sous-évaluées au regard des enjeux actuels. Il faut resituer le contexte que nous vivons actuellement. Nous avons un cabinet – le cabinet Altares – qui prévoit à peu près 64 000 faillites d'entreprises dans les six prochains mois. Il a été annoncé qu'environ 8 millions de Français auront recours à une aide alimentaire également dans les tous prochains mois. Nous savons que la ville de Hem et les Hémois ne seront pas épargnés, et il faudrait peut-être, à notre sens, en tenir compte. Tenir compte de ces circonstances nouvelles, en tout cas, pour remettre à plat peut-être certaines politiques d'investissement au profit d'une plus grande solidarité. En tout cas, ces éléments auraient, selon nous, mérité *a minima* un débat parce que le plus gros défaut de ce GOPH, finalement, c'est celui qui nous empêche d'y adhérer quel que soit son contenu : avant toute chose, c'est la méthode avec laquelle vous nous le soumettez.

Comment pouvons-nous ne pas être déçus quand on est un élu, que nous nous investissons, que nous souhaitons être constructifs quand on nous dévoile un document d'une telle ampleur sur le mandat, tout juste une semaine avant le Conseil municipal ? Cinquante pages à lire en une soirée, et sans aucun débat, sans aucun échange, aucune possibilité de le retravailler de manière collective. Oui, vous me répondez que nous avons cinq jours pour proposer des amendements, mais vous nous avez également précisé qu'au vu des délais nous n'aurions pas la possibilité de les échanger, de les discuter tous ensemble, et que les autres ne pourraient pas les examiner. C'est donc quand même un peu frustrant, et je pense que vous pouvez comprendre parce que c'est ce que vous dénonciez vous-même quand vous étiez député de l'opposition et que vous parliez des travers de tout le groupe ultra-majoritaire qui ne permet pas à une opposition d'être constructive et de faire entendre ses propositions. Vous voyez, sur ce plan-là, nous nous rejoignons.

Même si le document énonce des objectifs, pour le mandat, de mieux prendre en compte la parole des habitants, nous constatons que, avant même son adoption, ce n'est pas le cas ; que ce mandat risque d'être dans la continuité des précédents. C'est-à-dire une politique très verticale, où les décisions sont prises par une poignée de personnes, sans concertation, et qu'elles sont ensuite imposées au reste du groupe et des habitants. J'ai choisi le terme « imposer », c'est volontaire parce que je pense... je refuse de croire que les plus écologistes d'entre nous ici, ce soir, y compris dans la majorité, n'auraient pas aimé avoir un débat, par exemple sur le projet d'urbanisation de la Tribonnerie 2. En tout cas, moi, personnellement, je pense que cela mérite un débat. Et donc vous vous basez, pour légitimer votre méthode, sur les résultats des élections. C'est pour vous un marqueur suffisant de l'adhésion des habitants. Nous, notre rôle, c'est quand même de vous rappeler qu'il y a 74 % des électeurs hémois qui ne vous ont pas apporté leur voix et qu'aujourd'hui vous devez être le maire de tous les Hémois, et pas uniquement celui de vos électeurs. Vous devez donc tenir compte de l'avis de tous les habitants. Et pas seulement les habitants, il y a aussi les associations et les partenaires sur le terrain, qui font beaucoup de travail pour notre ville et qui ont beaucoup à apporter dans leur vision des choses sur le quotidien.

Sans impliquer les habitants et les associations dans l'élaboration d'un grand projet de mandat comme celui-là, nous risquons encore une fois de renforcer le sentiment de rejet ou d'indifférence des citoyens dans les politiques qui sont menées. C'est ce qui nous amène aussi, aujourd'hui, à des scores d'abstention record à chaque élection.

En revanche, il y avait un amendement que nous voulions maintenir et défendre dans ceux qui ont été proposés. Je ne sais pas si c'est le moment de l'annoncer.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je vous propose de répondre à vos interventions d'abord, puis après nous verrons les amendements, si vous le voulez bien. Comme ça, cela permettra de décompresser sur l'amendement, parce que l'objectif c'est bien sûr d'avancer. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Je vais répondre à vos interventions. Répondre, en tout cas, à vos interrogations, parce qu'il y a des interrogations en la matière. Et puis après nous attaquerons les amendements. Vous présenterez vos amendements, puis là-dessus nous discuterons.

Alors, j'ai bien noté vos interventions. D'abord, je vous remercie, Madame CHOUÏA, de reconnaître que nous avons repris une partie de vos propositions. Je pense que nous avons la chance, à Hem, d'avoir une opposition – ou une minorité, puisque c'est le terme que vous préférez – constructive et qui nous apporte des propositions. Cela nous permet aussi de nous enrichir, parce que, comme tout le monde, nous avons besoin d'un débat, de discussions, d'échanges pour quelques fois avancer sur les sujets, et quelques fois trouver un compromis qui puisse satisfaire le plus grand nombre. Moi, je suis souvent assez favorable aux compromis plutôt qu'aux combats où, si vous avez juridiquement raison, vous avez politiquement tort. Si vous vous souvenez de la formule d'un député de la majorité dans je ne sais plus quel mandat – moi, je ne suis pas sur ce domaine-là –, je pense que nous devons d'abord essayer de composer. Après, si nous n'y arrivons pas, la majorité ou la démocratie tranche. Mais nous devons d'abord essayer de composer, essayer de trouver les moyens de trouver un accord pour faire adhérer au plus grand nombre, parce que c'est d'abord cela, la participation. C'est de faire adhérer un plus grand nombre, et commençons déjà par notre Conseil municipal avant de parler des habitants.

C'est vrai, nous pouvons toujours redébattre de tout. Moi, je vais simplement vous faire une remarque. C'est que je pense que nous devons être la seule ville en France où, au Conseil municipal – quasiment le premier Conseil municipal – du mandat, nous présentons la totalité des actions que nous voulons mener dans le mandat. Ce qui vous permet d'avoir six ans pour y travailler et pouvoir, lors des délibérations qui vont présenter ces actions, nous présenter vos propositions et que nous puissions les prendre en compte. Je pense que nous devons être la seule ville en France à faire cela. Et nous ne le faisons pas que depuis cette année. Vous l'avez vu sur le diaporama. Depuis 2001, je considère que la politique ce n'est pas planquer ses avis ou ses projets, mais au contraire de les présenter, de les défendre, de les partager et, éventuellement, de les amender pour répondre au plus grand nombre. J'ai toujours travaillé comme ça, et je compte le faire aussi pendant ce mandat.

Nous vous présentons donc la totalité des actions, ce qui ne veut pas dire – et je l'ai dit en conclusion – que nous ne pourrions pas amender nos propositions dans le courant de ce mandat. Quand vous parlez de la Tribonnerie, il y aura des délibérations. Quand nous parlerons de la Tribonnerie, vous présenterez vos amendements et nous regarderons. Madame CHOUÏA aura peut-être des amendements puisqu'elle nous en parlait à la Conférence des Présidents. Si ses amendements sont intéressants, pourquoi ne les prendrions-nous pas ? Ce n'est pas du tout ou rien, parce que, vous savez, nous avons des habitants qui, aujourd'hui, cherchent un logement. Ce n'est pas Philippe SIBILLE qui me dira l'inverse, avec sa permanence Logement. Nous avons énormément de gens qui changent de logement. Le PLH de la métropole lilloise prévoit 60 000 logements à créer pendant la durée du PLH. 60 000 ! Si toutes les villes réagissaient comme vous, en disant « *Nous ne faisons pas de logements* », je ne sais pas où nous allons mettre les 60 000 logements. Et je peux vous dire que 60 000 logements ne seront pas suffisants pour la totalité des demandes que nous avons sur la métropole lilloise. Bien évidemment, il faut composer.

Nous avons décidé d'au moins protéger les 415,2 hectares de zone naturelle et agricole. Au plan local d'urbanisme, elles sont classées naturelles ou agricoles. Elles sont in-cons-truc-tibles. Ce n'est pas dur : in-cons-truc-tibles pour la durée du PLU. Et je peux vous dire – je suis bien placé pour le savoir, je suis vice-président en charge à la MEL et je ne compte pas les modifier – que celles-là sont inconstructibles. De toute façon, nous ne pourrions même pas les modifier puisqu'elles seraient contraires au PADD, au plan d'aménagement de développement durable. Bien évidemment, elles sont inconstructibles. En revanche, la Tribonnerie, elle n'est pas inconstructible. Elle est en AUCM, à urbaniser. Alors, avant, elle était en AUDM, maintenant elle est en AUCM. Avant c'était à urbaniser différé. Maintenant, vous ne l'avez même plus. Elle est en AUCM, donc ce n'est pas une zone classée naturelle ou agricole. Certes, il y a des agriculteurs dessus qui n'arrêtent pas de nous demander quand est-ce qu'ils vont pouvoir partir en retraite et toucher l'indemnité de départ en retraite. Parce que tant qu'il n'y a rien dessus, ils ne

peuvent pas toucher leur indemnité de départ en retraite par un éventuel acquéreur, donc ils n'arrêtent pas de nous le demander. Ça, c'est vrai. Mais aujourd'hui, lorsque nous débattons de ce sujet – je ne sais pas quand, peut-être à la fin de l'année ou l'année prochaine, je n'en sais rien – nous aurons tout le temps de regarder, ensemble, avec les propositions de Karima CHOUÏA, qui me paraissent intéressantes sur le fond. Nous ne les avons pas prises parce que c'était un peu trop long. Elle me l'a donnée à la Conférence des Présidents, nous n'avions pas le temps d'étudier la totalité de tous les petits attendus qu'il y avait dedans. Donc, pour éviter que nous inscrivions dans le marbre des choses qui n'étaient peut-être pas recevables, nous ne l'avons pas retenu, mais ses propositions de liaisons douces, enfin, etc., d'avoir une zone apaisée, etc. Tout cela, nous sommes assez d'accord sur le fond. Alors, après, il faudra peut-être composer entre nous pour essayer de trouver le dénominateur commun, mais dans l'ensemble nous ne sommes pas opposés à cela. En revanche, de nous dire « *Ah non, il ne faut pas de constructions* », alors que vous savez très bien que nous avons énormément de demande de logements. À moins que vous ne vous baladiez pas dans les quartiers, mais je peux vous dire qu'il y a énormément de demandes de logements. D'aller dire aux habitants « *Bah non, vous avez des logements, ben tant pis pour vous* », ce n'est pas notre genre. Nous sommes là aussi pour répondre aux besoins des habitants, et donc il faut composer. Il faut donc trouver des solutions et, par exemple, le long de la rue du Général Leclerc, aujourd'hui il y a une espèce de *no man's land* qui existe, je ne suis pas sûr que ce soit une bonne idée de garder cela. Une dent creuse, comme ça, à cet endroit-là, je ne suis pas sûr. Alors, peut-être que dans la plaine... peut-être que nous pouvons aménager, je n'en sais rien. Cela, ce sont des choses que nous verrons dans le temps.

Monsieur DOYELLE, sur le bilan des années précédentes, nous pouvons toujours. Nous pouvons toujours faire des bilans de tout. Nous pouvons faire des bilans de tout. Moi, le bilan que je constate, c'est l'élection. Je ne peux pas dire que les habitants ont été défavorables au bilan de notre GOPH comme au mandat précédent. Peut-être qu'il y a 3 % d'écart. Il y a donc 3 % de gens. Nous n'avons fait que 79,5 je pense, et avant nous avions fait 81,8. Voilà, il y a à peu près 2 à 3 % d'écart, mais, dans l'ensemble, les gens sont plutôt satisfaits du truc. Alors, on peut dire que les gens n'ont pas voté. Ils n'ont pas non plus voté pour vous. Ils n'ont pas voté du tout. Il y a 74 % de gens qui ne se sont pas exprimés, ce qui ne veut pas dire qu'ils sont d'accord avec vous, ni avec moi. Nous ne savons pas pourquoi ils ont voté, mais cela fait partie de la démocratie. Nous prenons les voix exprimées, c'est la loi. C'est ainsi, je n'y peux rien. C'est ainsi que nous prenons les votes des habitants. Ceux qui n'étaient pas contents pouvaient éventuellement s'exprimer, et je pense qu'ils l'ont fait. Ils ont d'ailleurs voté pour vous, ou pour Madame CHOUÏA. Je pense que, pour ça, le bilan, en tout cas l'évaluation qualitative par la population du bilan est favorable. Après, quantitative... C'est vrai, il est toujours difficile de quantifier les choses. Parfois, on peut le faire, et d'ailleurs vous nous dites la même chose pour le GOPH que nous présentons : quand nous pouvons le faire, nous le faisons. Nous présentons, par exemple, 20 % de places de crèche en plus. Je parle des places publiques, je ne parle pas des places associatives puisque nous en parlerons après dans le cadre de la délibération que nous allons présenter tout à l'heure. Nous avons présenté 3 000 arbres. Nous avons présenté et classé – enfin, c'est déjà fait – 415 hectares. Nous avons quand même mis des chiffres. Nous n'avons pas mis... Alors, après, évidemment, aider les personnes les plus en difficulté, c'est difficile de chiffrer. Combien va-t-il y en avoir dans cinq ans ? Nous n'en savons rien. Alors, certes, il y a 64 000 faillites. J'espère bien qu'elles ne sont pas toutes à Hem, et 10 millions de Français en difficultés. J'espère bien qu'ils ne sont pas tous à Hem, mais il y en aura. Nous le traitons déjà, nous le verrons d'ailleurs dans le rapport de la politique de la ville où nous verrons que nous faisons quand même pas mal de choses.

Alors, après, nous n'avons pas de baguette magique et nous n'arriverons pas à régler tous les sujets. Nous allons nous y atteler, et je sais que vous y êtes engagée aussi vous, par vos convictions personnelles. Vous êtes la bienvenue pour venir travailler avec nous sur ces sujets-là, parce que nous avons besoin de tout le monde sur ces sujets-là. Ce n'est pas une question de politique ou de bagarre municipale. C'est une question de conviction. Je pense que vous êtes une femme de convictions. Je vous connais un peu, maintenant. Comme Monsieur DOYELLE ou Madame CHOUÏA, vous êtes des gens de convictions. Vous pouvez nous aider sur ces sujets-là. Que nous discutons sur la Tribonnerie, que nous

discussions sur des choses comme ça... Il faut comprendre que chacun a ses propres convictions, ses propres orientations. Il faut que nous essayions de nous rassembler, mais sur la lutte contre la pauvreté, sur l'accompagnement des personnes en difficulté, sur l'aide aux familles nous devrions nous retrouver. Enfin, honnêtement, ce sont des sujets pour lesquels nous partageons les mêmes convictions que vous, à mon avis.

Enfin, dernier point que vous avez cité sur la participation citoyenne notamment. Nous allons lancer le Grand projet hémois. Le Grand projet hémois, c'est celui qui va essayer d'imaginer la ville en 2035 en matière d'urbanisme, en matière d'aménagement, en matière de fonctionnement, en matière de peuplement, en matière d'habitat, en matière d'animation, de convivialité, de sécurité, de vivre ensemble. Voilà, ce sont des choses extrêmement importantes. Nous allons y travailler. Malheureusement, nous comptions démarrer ici, au mois de septembre. Malheureusement, la Covid nous l'a interdit. Nous pensions lancer un certain nombre de débats qui permettraient de commencer à travailler sur comment nous voyons la ville en 2035. Cela permettait de rêver parce que, de toute façon, cela n'allait pas se mettre en place durant ce mandat-ci puisque le GOPH – ou alors à la marge... Cela permettait de commencer à travailler sur la durée et essayer de réfléchir comment nous pouvions non seulement imaginer la ville, mais essayer de mettre déjà en place les bases pour y arriver. Malheureusement, la Covid nous l'interdit. J'en suis malheureux parce que c'est un sujet qui me tenait à cœur. J'avais même trouvé celui qui allait piloter le dossier, mais qui, maintenant, m'a dit « *Comme ça ne démarre pas, maintenant je fais autre chose* ». Il faut que je trouve un autre pilote dans l'avion, mais qui n'était pas un élu, exprès, pour justement éviter le problème politique que vous pouviez lire. Nous allons donc le faire.

Pour le GOPH, c'est bien la traduction, effectivement, du programme avec lequel nous nous sommes présentés, qui a été partagé avec les habitants. Nous avons quand même fait trois séances de porte-à-porte. Je pense que beaucoup de gens nous ont vu, quelquefois nous ont dit « *Encore vous !* ». Nous avons donc fait trois séances de porte-à-porte. Nous avons quasiment vu, au moins une fois, tous les habitants, je pense. Nous avons essayé de partager avec eux quels étaient leurs enjeux. Bien sûr, nous avons eu des sujets très concrets, de proximité et d'immédiateté. Nous avons aussi eu des propositions à plus long terme que nous avons prises en compte. Nous avons eu beaucoup de réunions sur le sujet. Nous avons fait, je pense, comme vous. Nous avons bâti un projet et nous l'avons partagé avec les habitants par le biais de l'élection municipale, et le résultat en a été rendu.

Voilà ce que je voulais dire sur cela, mais je pense que le GOPH est un bon moyen de connaître les projets que nous allons mener sur le mandat. Je vous invite à présenter vos amendements, éventuellement, pour que nous puissions nous retrouver sur un certain nombre de sujets.

Mme Karima CHOUIA : Nous les présentons maintenant ? OK.

M. Francis VERCAMER, Maire : Ce qu'il faut, c'est que vous nous disiez, voilà... page... Enfin, comme vous avez fait pour la Conférence des Présidents. Page 25, voilà ce que je propose... Vous le lisez. Éventuellement, l'élu en charge peut donner son avis, ou l'élu délégué. Si ce n'est pas trop, je prendrai la parole, ou s'il hésite nous en discuterons, voilà. Je veux dire, voilà, nous sommes entre nous. Nous essayons d'avancer en marchant. Je vous dis, ce sont des projets à six ans, donc il y a des choses sur lesquelles nous n'avons pas forcément de réponse parce que nous n'avons pas forcément l'environnement juridique. Allez-y.

Mme Karima CHOUIA : Ça marche. Je ne reviens pas sur tous ceux qui sont déjà intégrés. Donc traiter les espaces publics, c'est page 10. Moi, je voulais mettre « *L'objectif de la ville à horizon 2026 est de diminuer de 30 % la place de la voiture en ville et d'augmenter celle du vélo et des déplacements piétons* ».

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur NYS.

M. Pascal NYS : Non, Madame CHOUIA. Nous venons de vous dire que nous n'opposerions pas les uns aux autres, donc je ne pense pas qu'à l'horizon de six ans nous ayons une réelle diminution des

véhicules. J'espère que les véhicules muteront dans leur type d'énergie, mais, pour moi, aujourd'hui l'horizon est bien plus lointain que cela sur la diminution réelle de nos voitures en ville.

M. Francis VERCAMER, Maire : Si vous permettez, je rajoute que le schéma de développement des infrastructures de transport, qui prévoit une ligne de tramway qui va à Hem, ne sera sûrement pas réalisé d'ici la fin du mandat. À aujourd'hui, il m'a été dit que, vraisemblablement, à la fin du mandat, nous aurons terminé les études techniques. Alors, vous voyez, avant que la ligne soit faite, je pense qu'il se passera quelque temps. Effectivement, lorsque le tramway sera fait, lorsque le transport en commun sera développé, peut-être pourrons-nous nous engager sur une diminution des voitures, mais là, aujourd'hui, cela me paraît difficile. Il faut quand même que les gens puissent aller faire leurs études, par exemple, tout bêtement à l'Université de Lille – parce que si aujourd'hui vous n'avez pas de voiture, vous avez du mal à y aller –, ou à aller travailler. S'engager sur 30 %, c'est difficile. En revanche, s'engager sur un certain nombre de... comment dirais-je... de projets ou de mise en œuvre de covoiturage, de court-voiturage, de développement du vélo, etc. Oui, mais nous ne pouvons pas nous engager à 30 %. Malheureusement, c'est le chiffre qui nous ennuie. Si vous n'aviez pas mis 30 %, nous l'aurions bien pris.

Mme Karima CHOUIA : C'était fait exprès, le 30 %, quand même.

M. Francis VERCAMER, Maire : Vous pouvez voter, si vous voulez.

Mme Karima CHOUIA : Oui, OK.

M. Francis VERCAMER, Maire : Qui est pour l'amendement de Madame CHOUIA ? 3. Qui est contre ?... Abstention ?...

L'amendement est rejeté.

J'ai l'impression de revivre, quand j'étais vice-président à l'Assemblée nationale, là. Allez-y.

Mme Karima CHOUIA : Diversifier l'offre de logement, page 11. Du coup, moi je voulais qu'il soit précisé dans « *Il est nécessaire de redynamiser le parcours résidentiel de manière à ce que chacun puisse trouver le produit adapté à son besoin de logement* » ... Je voulais rajouter « *au sein d'un même quartier* » puisque, quand il s'agit de personnes âgées, qui sont habituées à vivre dans un quartier depuis 10, 20, 30, 40 ans, si nous voulons favoriser le parcours résidentiel et leur faire quitter un logement parfois très grand, dans un autre logement qui est dans un autre quartier, elles perdent tous leurs repères. Du coup, préciser « *au sein d'un même quartier* », cela me semblait intéressant.

Dans le même ordre d'idée, là plutôt sur les jeunes majeurs, nous avons échangé en Conférence des Présidents. Mais les jeunes majeurs doivent pouvoir accéder à l'indépendance via des logements adaptés au sein de la ville. J'avais mis chambre étudiante, T1, etc. Nous avons échangé aussi, mais je pense que c'est important.

Dernier amendement... Non, pas le dernier. La ville s'engage à accompagner des projets d'habitats participatifs sur la commune par la sanctuarisation d'emprises. Les habitats participatifs, et en tout cas les projets voient le jour de plus en plus sur la MEL, voire sur toute la France et de plus en plus sur la MEL. Ce sont des habitats qui sont facteurs de démocratie participative, souvent, de cohésion sociale et d'écologie. Nous avons plusieurs choses à proximité. Il y a Villeneuve d'Ascq, il y a Fives Cail pour ceux qui connaissent, du côté de Hellemmes, etc. Cela peut être très intéressant sur notre ville, donc pourquoi pas imaginer un habitat participatif.

Et alors, vous me voyez venir, sur « diversifier l'offre de logement avec la Tribonnerie 2 ». Vous l'avez lu, de toute façon, cet amendement. Alors, je sais très bien que vous ne voudrez pas ne pas construire, nous avons déjà échangé, rééchangé... Voilà. Je vous propose donc « *le projet autour de la Tribonnerie 2 sera revu pour conduire une urbanisation douce et qualitative, qui prenne en compte toute la richesse du*

site. Il revient à imaginer un quartier qui ne se fabrique pas contre la nature, mais reste fonctionnel et enrichit les écosystèmes. Il revient à imaginer un quartier qui ne tourne pas le dos à son histoire et son patrimoine, mais qui repense le lien de l'agriculture à la ville, la présence des chevaux et le bonheur des promenades en famille le long des chemins à l'ambiance naturelle. Il revient également d'imaginer un quartier ouvert et mixte, avec des fonctions économiques et de services, et non pas une série d'enclaves résidentielles, plutôt un quartier qui relie et qui s'insère dans la ville. La ville de Hem s'engage à construire un quartier avec une priorité donnée à une circulation apaisée et à la mobilité douce. La trame des déplacements intégrera une réflexion qui limite l'usage automobile à la desserte pour laisser un maximum de place aux espaces publics sécurisés pour les piétons et les vélos. Des cheminements piétons particuliers doivent pouvoir permettre les déplacements à l'intérieur de ce quartier, mais aussi au-delà, en retrouvant une trame de chemin inter-quartiers, par exemple la chapelle Sainte-Thérèse et la Villa Cavrois, classées monuments historiques. Les pistes cyclables doivent être prévues en tant que telles, en lien avec le tracé des routes et/ou accompagnent celui des chemins piétons. Il doit pouvoir être dit aussi que ce futur quartier – alors, je vais utiliser un gros mot – sera children friendly, c'est-à-dire qu'il redonnera une place prioritaire à la sécurité et au bien-être des usagers les plus vulnérables, c'est-à-dire adapté, empathique aux usages des enfants, des familles, des personnes âgées et à mobilité réduite ».

M. Francis VERCAMER, Maire : La parole à Philippe SIBILLE pour qu'il réponde sur la partie logements, notamment sur le même quartier, l'habitat participatif, etc. Simplement, Madame CHOUIA, j'observe que votre opposition à la Tribonnerie évolue vers un quartier mixte, certes respectant la nature, les chevaux, etc. Mais vous commencez à évoluer sur de l'aménagement de services... Voilà. De logements aussi, d'ailleurs, parce que je vous ai entendue. C'est bien. À la fin, nous allons nous rejoindre, vous allez voir. Nous allons faire un projet commun et que nous signerons nous deux, enfin, l'ensemble de notre Conseil, sans peut-être Monsieur DOYELLE et Madame LOUCHART qui ont l'air d'être toujours opposés. Monsieur SIBILLE.

M. Philippe SIBILLE : Merci, Monsieur le Maire. Madame CHOUIA, j'entends bien le parcours résidentiel pour les personnes âgées. C'était un débat d'ailleurs lourd sur la Lionderie puisque, sur ce projet-là, il y avait effectivement quelques personnes âgées qui regrettaient de devoir partir. Mais assurer à ces personnes âgées de pouvoir revenir, ne serait-ce que par exemple – si nous prenons l'exemple de la Lionderie –, c'est un peu dangereux dès lors que l'on sait que, dans ces quartiers-là, nous ne ferons plus de logement social mais de l'accession sociale. Alors, il y a peut-être un cas, *a priori*, auquel je pense qui pourrait peut-être revenir parce que les moyens seraient différents, et de pouvoir accéder, effectivement, et revenir dans le quartier. Sachez néanmoins que, dans les relogements, nous faisons un maximum pour les personnes âgées – et c'est ça tout le projet de l'ANRU2, d'ailleurs, tous les fondements de l'ANRU2 –, pour les reloger dans un environnement qui peut encore être admis par ces personnes âgées.

Alors, je l'entends. Nous avons vu, sur un autre lotissement, sur le petit bâtiment des Hauts Champs, près des Trois Baudets où ce béguinage qui avait été construit. C'était aussi dans l'intention de Monsieur VERCAMER de dire, de favoriser ce parcours résidentiel en n'écartant pas trop loin les personnes âgées des Trois Baudets pour garder, effectivement, à la fois leur relationnel, pour garder aussi les commerces auxquels elles étaient habituées. Cela me paraît, moi, Monsieur le Maire – après vous voyez avec nos collègues – cela me paraît dangereux de l'écrire de cette façon-là. Je ne suis pas certain que nous puissions, dans l'avenir, le mettre en œuvre. Personnellement, je prendrais un risque de vous soutenir dans ce sujet-là, même si c'est tout à fait honorable, mais je ne peux pas le certifier, Madame. Même si vous avez vu que sur les programmes il y aura des béguinages de construits dans la reconstruction de l'offre. Il y aura des béguinages, j'espère une majorité de T3, Monsieur le Maire, parce que cela pourrait servir aussi aux jeunes couples – entre parenthèses – sur la mixité et la diversification des logements. Mais voilà mon point de vue, Madame CHOUIA. Mais peut-être avons-nous eu l'occasion, sur le mandat précédent, de vivre des moments difficiles pour les personnes âgées. Mais voyez celles qui ont été déplacées dernièrement. Nous avons tenté de les garder dans un environnement le plus proche de leurs souhaits.

Je répète, c'est l'un des fondements de l'ANRU. C'est de répondre aussi à la demande de relogement.

Sur la deuxième situation, sur les demandes de logements pour étudiants, une petite remarque. Aujourd'hui, je pense que nous avons deux demandes peut-être par an, et encore ce sont des étudiants qui ont été rejetés par le CROUS ou sur des villes avoisinantes et qui souhaitent « venir sur Hem ». Nous avons un gros défaut, Madame, Monsieur le Maire l'a évoqué. Enfin, je le rappelle, nous n'avons pas de Métro. Ce n'est pas évident, pour des étudiants, d'avoir des moyens faciles pour venir sur la commune, sauf d'avoir un véhicule personnel et de faire les transports. D'une. De deux, il y avait eu une expérience, il y a quelques années. Une association dont la présidente habitait à Hem, d'ailleurs, et que nous avons pu rencontrer, qui proposait aux personnes seniors de bien vouloir accueillir un étudiant ou une étudiante. À aujourd'hui, je pense que, malheureusement, cela a été un échec. Il n'y a eu quasiment pas de demandes d'étudiants pour venir. Vous connaissez le principe, je ne vais pas vous prendre trop de temps ici, d'être hébergé par des seniors, pour des raisons parfois économiques, lutter contre l'isolement, la solitude, et j'y avais été sensible, mais pas de succès non plus dans ce domaine.

Sur les jeunes majeurs, alors, c'est vrai qu'il fut un temps il y avait une relation, enfin une sorte de commission peut-être *ad hoc*, pas officielle, mais qui travaillait avec la mission locale pour voir un peu comment nous pouvions fonctionner – je pense que, Monsieur LAOUADI, vous devez vous en souvenir. Sur comment nous pouvions, effectivement proposer aux jeunes majeurs la possibilité d'y trouver un logement – ce que vous appelleriez un studio ou un T1 – mais il n'y en a plus sur la commune de Hem à ma connaissance, de T1 tel que vous l'entendez ou des studios. Et à aujourd'hui, les jeunes que nous décohabitons, et parfois des jeunes majeurs, cherchent systématiquement un T2 parce que, derrière la décohabitation, leur recherche de logement, ils ont déjà un projet, parfois, pour certains, un projet familial. Alors, est-ce que nous pourrions travailler sur un sujet comme celui-là ? Là aussi, Madame CHOUIA, Monsieur le Maire, cela me paraît un peu compliqué de prévoir, même dans les nouveaux programmes, des logements de ce type, ou des T2, ou des T3 disais-je à l'instant, parce que les jeunes majeurs, Madame CHOUIA, pour des raisons parfois économiques et de contrat à durée indéterminée ou autre, c'est plutôt l'inverse, souhaitent rester chez leurs parents ou voire même, après une malheureuse expérience, souhaitent y revenir. Vous connaissez le milieu de l'emploi et des CDI partiels, ou des CDD de courte durée, et donc cela me paraît compliqué de pouvoir abonder dans ce sens-là.

Les étudiants, je vous ai répondu. Cela me paraît difficile. Nous ne sommes pas une ville attractive parce qu'il n'y a pas de transport pour Lille. Culturellement, nous sommes attractifs, Monsieur LECLERCQ. Sportivement aussi, Monsieur DELEPAUT, j'entends les échos des deux côtés. Mais, à part ça, cela me paraît difficile de pouvoir soutenir votre amendement. Enfin, c'est mon opinion.

Sur l'habitat participatif... L'habitat participatif, je pense, en faisant marcher ma mémoire, qu'il y avait eu quelques réunions à la MEL sur ce sujet-là. Il faudrait peut-être définir, pour nos collègues, ce que vous entendez par l'habitat participatif, mais si je ne me trompe, c'est bien quelques habitants, quelques personnes qui se réunissent en disant « *nous pouvons essayer de construire*, – dans les deux sens du terme – *un projet, qui peut être parfois intergénérationnel* ». Vous me dites si je me trompe dans la définition de l'habitat participatif. Pour travailler à l'élaboration, il faut d'ailleurs qu'ils trouvent un terrain. Est-ce que vous sous-entendiez que cela pouvait être une expérience sur la Tribonnerie 2, je ne sais pas, ou sur d'autres endroits ? Il faut trouver d'abord la surface. Ils y travaillent en amont, et ils sont souvent assistés. Je pense à une expérience Vilogia également. Ou, après, par la suite, il y a aussi le travail sur le logement par lui-même : qu'est-ce qu'ils entendent, la façon de fonctionner, et des espaces partagés. Merci, Madame DASSONVILLE, mais j'ai cherché le mot un peu parce que nous avons déjà évoqué des sujets comme celui-là, avec peut-être plus de développement durable dans l'affaire. C'était un partage, je pense, de lieux communs pour un mieux vivre ensemble. Je ne suis pas certain, Madame CHOUIA, mais j'entendais les exemples que vous donniez. Je vais essayer de m'y rendre et me documenter. Je ne suis pas certain que ce soit un succès particulièrement aujourd'hui, à la mode ou *fashion*. Je pense qu'il y a eu des projets qui ont démarré. Je ne suis pas certain...

Mme Karima CHOUIA : Je pense que vous ne connaissez pas du tout, en fait, ce que sont les habitats participatifs et ce que cela apporte aux personnes. En tout cas, ce sont des succès dans beaucoup d'endroits. Je vous invite à y aller.

M. Philippe SIBILLE : Oui, mais c'est pour cela que je viens de vous dire que je vais m'y intéresser. Mais, *a priori*, la définition, c'est bien celle-là, l'habitat participatif si j'ai bien compris.

Mme Karima CHOUIA : Il y a plusieurs formules d'habitat participatif. Il y a effectivement des personnes qui se rejoignent et qui construisent, et qui font construire elles-mêmes un bâtiment pour y vivre de manière collective, et il y a d'autres formes d'habitats participatifs. En fait, l'habitat participatif, il y a autant d'habitats que de personnes et de volontés. Aussi, derrière, il peut y avoir des volontés politiques, municipales, de créer des habitats participatifs comme il y a des volontés purement individuelles et de personnes qui se regroupent en un collectif. C'est diversifier une offre de logements sur une ville que de se dire que nous pourrions imaginer une emprise – alors, sur la Tribonnerie 2 ou ailleurs. Enfin, je reste toujours opposée à la construction de la Tribonnerie 2, entendons-nous bien. Je l'ai dit aussi avant de proposer ce que j'ai proposé, mais voilà : c'est sanctuariser une emprise quelque part dans la ville pour un habitat participatif qui peut être intergénérationnel, qui va être source de lien social, de solidarité, de développement durable... Enfin, voilà.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame DASSONVILLE.

Mme Anne DASSONVILLE : Merci, Monsieur le Maire. En entendant Madame CHOUIA, Karima, ta description d'un quartier comme celui dont tu rêves pour la Tribo 2, moi, ça m'a donné envie d'y habiter. J'ai trouvé de très belles similitudes avec un projet que nous avons déjà fait émerger au mandat précédent, et moi, je ne peux que souscrire à des propositions de créer un quartier qui favorise les déplacements doux, qui favorise la nature en ville, qui favorise de la solidarité intergénérationnelle, de l'habitat participatif, pourquoi pas... En tout cas, une mixité de population de tous les âges, et qui peuvent vivre dans un environnement vert et apaisé. J'espère vivement que ce quartier verra le jour, parce que c'est une optique que je partage complètement. Et, pour revenir justement sur cet espace de la Tribo 2, qui est un espace, comme l'a dit Monsieur le Maire tout à l'heure, un espace à urbaniser, il est quand même rare que dans des espaces à urbaniser on prévoit une place de la nature aussi forte. Quand je parle de place de la nature, ce sont des emplacements qui sont pressentis pour y créer une forêt urbaine, qui sera une grosse forêt urbaine et, du coup, toute cette forêt, ce sera de l'espace qui ne sera pas urbanisé puisque ce sera de l'espace naturel. Et, comme notre optique, effectivement, est de faire revenir la nature en ville, à cet endroit-là, il y aura beaucoup de nature en ville, donc ce sera un espace à urbaniser et à verdir.

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur Thibaut THIEFFRY.

M. Thibaut THIEFFRY : Merci, Monsieur le Maire. Dans la lignée de l'intervention de Anne DASSONVILLE et de Karima CHOUIA suite à la proposition d'amendement de Karima CHOUIA sur le volet spécifiquement de la Tribonnerie 2, je souhaite proposer, sous réserve bien entendu de l'accord de mes collègues du groupe majoritaire, un amendement qui reprend un certain nombre d'éléments qui figuraient dans l'amendement de Madame CHOUIA, mais qui est davantage orienté comme étant un cadre qui délimiterait nos idées sur le sujet. Je propose donc l'amendement suivant : *« La ville souhaite donc la réflexion concernant la Tribonnerie 2, confirme l'orientation du projet vers une urbanisation douce, qui prenne en compte les dimensions naturelles du site pour un quartier résidentiel ouvert et mixte, avec des fonctions économiques et de services dont la desserte permette de concilier les modes de déplacement, en laissant une large part aux mobilités douces, assurant notamment le lien avec la ville »*.

M. Francis VERCAMER, Maire : C'est un peu plus court que le texte de Karima CHOUIA. Alors, je propose – à moins que vous ne vouliez intervenir, Madame CHOUIA... Non ?

Mme Karima CHOUIA : Non, c'est bon, j'attends la suite.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je propose donc de passer au vote des amendements. Je vais appeler les amendements un par un, parce qu'il y en a plusieurs. Dans ce que Madame CHOUIA a présenté, il y a – moi, comme j'ai le texte, ça me permet de revenir... Il y a un, deux, trois, quatre amendements différents. Alors, je vais les mettre aux voix un par un, et puis après je mettrai celui de Monsieur THIEFFRY.

Alors, nous avons celui où vous demandez que le parcours résidentiel puisse trouver le produit adapté au besoin du logement au sein d'un même quartier. Je rajoute, par rapport à ce qu'a dit Philippe SIBILLE, en plus, quand c'est du quartier en QPV, vous savez que nous n'avons pas le droit, normalement, de reconstruire du logement social. C'est ce qu'il a dit tout à l'heure. Nous avons obtenu une dérogation de 15 logements, mais ce n'est quand même pas beaucoup pour reloger la totalité du quartier. Alors, cet amendement a reçu un avis défavorable de Monsieur SIBILLE.

Qui est pour ? 1. Qui est contre ? ... Abstentions ? 2

Cet amendement est rejeté.

Deuxième amendement. Vous avez mis « *Les jeunes majeurs doivent pouvoir accéder à l'indépendance via des logements adaptés au sein de la ville, chambres d'étudiants ou T1* ». J'ai également un avis défavorable de Monsieur SIBILLE, qui explique qu'il n'a pas de demande en la matière.

Qui est pour ? 1. Qui est contre ? ... Abstentions ? 2

Cet amendement est rejeté.

Ensuite nous avons l'amendement qui dit « *La ville s'engage à accompagner les projets d'habitats participatifs sur la commune par la sanctuarisation d'emprise* ». Je rajoute, Monsieur SIBILLE, éventuellement c'est si, dans le cadre des projets du mandat, Philippe SIBILLE trouve que vos propositions sont bien en allant avec vous, par exemple, visiter, nous pourrions toujours revenir en arrière. Ce n'est pas parce que ce n'est pas dans le texte que nous ne pouvons pas le faire. En revanche, si c'est dans le texte, c'est un peu embêtant de ne pas le faire. C'est pour cela, je pense, qu'il propose d'être défavorable sur le sujet. J'ai bien compris, Monsieur SIBILLE ?

M. Philippe SIBILLE : À aujourd'hui, oui, Monsieur le Maire.

M. Francis VERCAMER, Maire : Alors, avis défavorable de Monsieur SIBILLE ?

Qui est pour ? 3. Qui est contre ? ... Abstentions ? ...

Cet amendement est rejeté.

Et, enfin, nous avons... Oui, Monsieur SIBILLE ?

M. Philippe SIBILLE : J'ai failli, voyez-vous, reprendre la parole avant le vote, en m'abstenant sur ce projet participatif. Je voulais simplement dire à Madame CHOUIA que nous aurions pu, déjà sur le mandat précédent, l'évoquer sur la diversification possible sur le logement et y travailler avant même, ou pendant même le projet ANRU dans sa constitution. J'ai donc maintenu « Non » à aujourd'hui. En revanche, je retiens la proposition de Monsieur le Maire, c'est-à-dire que j'attends que vous m'invitez... enfin, à plusieurs, en toute honorabilité...

Mme Karima CHOUIA : Vous ne voulez pas que je vous invite tout seul ? Vous avez peur ?

[rires]

M. Philippe SIBILLE : Non, non, c'est pour votre honneur... Oui !

[rires]

Enfin... nous pourrions essayer d'y aller à trois.

[rires]

Et puis, peut-être que Madame LOUCHART ou Monsieur DOYELLE pourraient nous accompagner. Je me sentirai en minorité ce jour-là, vous voyez. Mais je suis preneur sur les expériences, et merci, Monsieur le Maire, de pouvoir prévoir dans le mandat des amendements.

M. Francis VERCAMER, Maire : Sur ce genre de sujet, je vous avouerais que, moi-même, je ne sais pas trop ce qu'il y a derrière donc, éventuellement, je peux me joindre à vous s'il y a une place pour moi, pour regarder. Parce que ce sont des propositions qui sont intéressantes. Cela m'ennuie de l'inscrire dans le texte si nous ne le faisons pas. En revanche, si ce n'est pas dans le texte, cela n'empêche pas de le faire, vous voyez. Cela permet à Philippe SIBILLE, moi-même et puis ceux que cela intéresse, d'aller voir. Puis, si c'est intéressant... Oui, oui, Anne, si tu veux...

M. Philippe SIBILLE : Nous ferons du covoiturage.

Mme Anne DASSONVILLE : Je veux bien venir, et s'il faut servir de chaperon, aussi.

M. Francis VERCAMER, Maire : S'il vous plaît... Quelques-uns à y aller, et aller voir sur place, éventuellement, si c'est intéressant, pourquoi ne pas le faire.

Le dernier amendement, c'est un amendement assez long de Madame CHOUÏA, que je ne vais pas relire entièrement. Il y a un amendement, j'allais dire de substitution, de Thibaut THIEFFRY, qui reprend une partie. J'ai reconnu le « *quartier résidentiel et mixte* ». J'ai retenu « *des fonctions économiques et de services* » que vous avez citées, Monsieur THIEFFRY. Alors, un certain nombre d'éléments qui sont dans le texte de Madame CHOUÏA, qui est beaucoup plus court et peut-être moins précis. Je précise que, sur le projet de la Tribonnerie, tout est à faire, donc nous pouvons encore travailler sur le sujet. Oui, Monsieur...

M. Gaëtan DECOSTER : Oui, Monsieur le Maire, merci de me laisser la parole. Je voulais juste intervenir avant de passer au vote, parce que je trouve que l'argument de Madame CHOUÏA était entendable, et même constructif. Et cela me paraît un peu difficile de rejeter cet amendement, même si celui de Monsieur THIEFFRY le complète ou le raccourcit. Est-ce que nous ne pourrions pas plutôt nous revoir et rediscuter pour faire un amendement qui nous corresponde bien ? C'est ma question.

M. Francis VERCAMER, Maire : Moi, je veux bien que nous retirions l'amendement de Madame CHOUÏA et que nous le repassions à l'occasion d'un autre conseil, mais nous n'allons pas redébattre du GOPH sur un autre conseil. Parce que, le problème, c'est que nous remettons à chaque fois le dossier sur la table et nous pouvons ravoïr... C'est donc un peu compliqué. C'est pour cela que je proposais que nous votions ou l'amendement de Monsieur THIEFFRY – qui est un amendement qui est un peu plus court que celui-là – qui laisse ouvertes des portes. Parce qu'en fait, les propositions sont assez ouvertes, alors que là, le texte étant plus long et plus précis, forcément, il ferme des portes. Et donc, dans le cadre de la délibération que nous prendrions pour la Tribonnerie, de retravailler sur les attendus. Parce que, inscrire... Le problème, c'est que, inscrire dans un document tel que celui-là, qui est un document d'orientation trop précis, c'est que derrière cela bloque un peu ce que nous voulons faire derrière, parce que cela ferme des portes. C'est aussi pour cela que nous n'avons pas retenu celui de Madame CHOUÏA. Parce qu'il y a beaucoup de choses qui sont intéressantes, d'ailleurs. C'est ce que Monsieur THIEFFRY, en tant que président du groupe, a retenu. Nous en avons discuté après, il dit « *Moi, ça m'intéresse* ». Il y a tel, tel, tel point, c'est intéressant de les travailler. Nous avons donc repris quelques idées, mais nous n'avons pas voulu tout reprendre parce qu'il y a des choses qui sont quand même... De dire « *On va mettre des chevaux* » ... C'est bien, mais qui va les gérer, les chevaux ? Non,

mais... C'est bien, mais je vous rappelle que c'est un document municipal. Moi, je veux bien que les élus aillent nourrir le cheval tous les matins, etc. Mais je ne suis pas sûr que ce soit leur rôle.

Mme Karima CHOUIA : Non, mais je n'ai pas dit qu'il fallait mettre des chevaux. Il y en a déjà aujourd'hui. En fait, le site, il existe déjà. Il y a déjà la pension des chevaux. L'idée, c'est que nous pensons ce quartier dans ce qu'il est déjà.

M. Francis VERCAMER, Maire : Il n'y a plus de chevaux, Madame CHOUIA. C'est fermé depuis longtemps.

Mme Karima CHOUIA : Nous repensons le quartier comme il est aujourd'hui.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je vous propose quand même de voter les amendements. Nous allons mettre aux voix celui de Madame CHOUIA d'abord.

Qui est pour ? 1. Qui est contre ? ... Qui s'abstient ? ... (à monsieur DECOSTER :) Tu pouvais t'abstenir si tu voulais. Tu n'es pas obligé de suivre mon avis. Nous pouvons chacun avoir notre avis. Nous sommes tout à fait libres, chez nous.

Cet amendement est rejeté.

Et l'amendement de Monsieur THIEFFRY, qui est pour ? ... Qui est contre ? 3. Abstention ? ... Madame CHOUIA, vous avez voté ? Abstention ? Contre... Vous vous êtes abstenue ?

Mme Karima CHOUIA : Non, j'ai voté contre cet amendement.

M. Francis VERCAMER, Maire : D'accord. Très bien.

Cet amendement est rejeté.

Nous poursuivons avec les amendements suivants, si vous voulez bien.

Mme Karima CHOUIA : Sur la partie « *soutenir le dynamisme commercial* », je pense que les autres ont été repris...

M. Francis VERCAMER, Maire : Non, il y en a un que nous n'avons pas repris. C'était celui du club de prévention. Vous avez dit que nous ne sommes pas compétents en la matière.

Mme Karima CHOUIA : Oui, je vous fais grâce de celui-là. Je reverrais le club de prévention. Du coup, sur la partie « *soutenir le dynamisme commercial* », j'avais mis « *une attention particulière sera portée sur les commerçants des sites Schweitzer et Calmette afin de les intégrer à une dynamique commerciale sur la ville* », et j'ai mis l'exemple des bons d'achat pour les habitants parce que cela a été une vraie demande et incompréhension de la part des habitants. Alors, je sais bien que c'étaient les commerçants qui se sont saisis de cette possibilité de les accepter ou non. Il n'empêche que tous les habitants de ces quartiers n'ont pas compris pourquoi les bons d'achat n'étaient pas possibles dans leurs quartiers de proximité. Je pense donc qu'il faut retravailler, certainement avec les commerçants de ces deux sites, Schweitzer et Calmette, pour les intégrer à une vraie dynamique commerciale, et qu'ils saisissent aussi le sens, l'intérêt collectif, finalement, de ce qui est proposé.

M. Francis VERCAMER, Maire : D'accord. Monsieur LAOUADI.

M. Saïd LAOUADI : Là, je suis assez surpris, parce que j'ai rencontré tous les commerçants. Il me semble que les $\frac{3}{4}$, que ce soit à Schweitzer ou à Calmette, ont adhéré.

M. Francis VERCAMER, Maire : Non, mais ce qu'il y a, c'est que les commerçants de Schweitzer et Calmette n'ont pas adhéré immédiatement, et donc ils n'ont pas signé la convention. Je pense donc que c'est cela qui s'est passé. En fait, au moment où nous avons sorti les bons... Moi, j'ai été voir en plus

ceux de Calmette, donc je le sais : c'est moi qui les ai poussés à le faire. Mais effectivement, au départ, les commerçants n'avaient pas voulu signer les conventions avec le Trésor Public et la ville donc, du coup, ils n'ont pas pu accepter les bons. Mais après, je pense que le fait que les habitants présentent des bons, ils ont changé d'avis. Ils nous ont rappelés pour signer la convention. Je pense. Enfin, c'est ce qui s'est passé d'après ce que l'on m'a dit dans les services.

Mme Karima CHOUIA : Oui, c'est cela. Et pas tous les commerçants, en plus, les ont acceptés, mais c'est exactement ça. D'où l'intérêt de travailler aussi avec eux sur une dynamique collective.

M. Francis VERCAMER, Maire : Saïd LAOUADI.

M. Saïd LAOUADI : Je redis. Je connais tous les commerçants. Ils sont invités d'ailleurs à l'Union commerciale. Ils n'y sont pas. C'est leur choix. Jusqu'à preuve du contraire, je ne peux pas les forcer. La dynamique doit aussi venir d'eux. Moi, je les invite tout le temps. Quand quelqu'un s'installe, je l'invite à venir auprès de l'Union commerciale. Je rappelle que l'Union commerciale, quand même, représente la moitié des commerçants de la ville, et il n'y en a aucun de Schweitzer ni de Calmette qui s'est inscrit dans cette dynamique-là.

M. Francis VERCAMER, Maire : Moi, ce que je vous propose, compte tenu du texte que vous indiquez, qui dit « *une attention particulière sera portée sur les commerçants des sites Schweitzer et Calmette afin de les intégrer dans une dynamique commerciale sur la ville* », je pense que nous pouvons le retenir parce que, en fait, c'est une attention particulière. Nous allons renforcer l'attention, si vous voulez bien. Après, nous ne pouvons pas obliger les commerçants à accepter les manifestations que nous faisons. Nous allons retenir votre amendement. Vous voyez, je fais des avancées entre la Conférence des Présidents et aujourd'hui. Vous voyez, Madame CHOUIA. Simplement, si vous voulez bien que nous supprimions « *exemple : bons d'achat pour les habitants* ». Nous allons supprimer cette partie-là.

Mme Karima CHOUIA : Vous pouvez le supprimer. C'était pour expliquer mon propos.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je lis donc l'amendement pour que cela soit bien clair.

« *Une attention particulière sera portée sur les commerçants des sites Schweitzer et Calmette afin de les intégrer à une dynamique commerciale sur la ville.* » Je le dis aussi pour que ceux qui vont... C'est la page 21. C'est dans la partie « *Soutenir le dynamisme commercial* » et c'est l'antépénultième paragraphe. Je vous propose de passer au vote cet amendement avec un avis favorable, même s'il bougonne, de Saïd LAOUADI.

Qui est pour ? ... Qui est contre ? ... Abstentions ? 2... 3.

Mme Karima CHOUIA : Alors, passons à « *Concilier les modes de déplacement* », mais je pense que vous l'avez repris sous une autre forme. J'avais mis « *la ville militera auprès de la MEL pour une prolongation du tramway jusqu'à Villeneuve d'Ascq* ».

M. Francis VERCAMER, Maire : C'est à quelle page ?

Mme Karima CHOUIA : Alors, je n'ai pas les mêmes pages, moi, tout au début. C'est dans « *Concilier les modes de déplacement* », dans le deuxième paragraphe. Mais il me semble que cela a été repris, une toute petite partie, « *la prolongation du tramway jusqu'à la MEL* » ... « *jusqu'à Villeneuve d'Ascq* », pardon.

M. Francis VERCAMER, Maire : « *La ville militera pour une prolongation du tramway jusqu'à Villeneuve d'Ascq.* » Oui, en fait, nous l'avons mis, mais nous l'avons mis un peu plus loin, parce que vous avez rajouté une phrase en fait, au deuxième paragraphe. Et, en fait, nous avons simplement modifié, un peu plus bas dans le texte, où il est indiqué, après d'ailleurs ce que nous avons indiqué en bleu, « *la ville réaffirme son souhait qu'à terme le projet de tramway Tourcoing-Hem puisse se prolonger le long de la M700 à partir du point de jonction situé à La Blanchisserie* ». Et là nous avons rajouté « *jusqu'à* »

Villeneuve d'Ascq », parce que, en fait, c'est ça la prolongation jusqu'à Villeneuve d'Ascq. Bon, nous l'avons mis là pour éviter de rajouter, d'alourdir. Voilà, nous l'avons donc repris là. Nous estimons que c'est satisfait. Cela vous va ? ... D'accord.

Mme Karima CHOUIA : Ce que j'ai écrit sur le CD6, vous avez repris une partie, pas le paragraphe, mais cela me va.

Je pense que nous avons presque fait le tour. Ça, c'est repris... Ça, c'est repris... Je pense que c'est bon, non. J'ai fait le tour, pour moi.

M. Francis VERCAMER, Maire : Après, il y en a plein de retenus, je vois. Madame LOUCHART.

Mme Mathilde LOUCHART : Oui, moi je voulais revenir sur un point qui concerne plus spécifiquement la préservation du patrimoine, parce qu'il y avait notamment un amendement qui exposait le souhait de maintenir le presbytère de Hem à proximité de l'église... Que vous avez rejeté en prétextant que le bâtiment était atteint du mэрule. Je voulais insister en disant que, même si ce n'est pas possible de le maintenir, nous pouvons au moins étudier les conditions du maintien avant d'acter que ce sera non. L'idée, c'était de dire que nous pouvions étudier les conditions du maintien de l'ancien presbytère. Après, ce n'est peut-être pas au même endroit dans le texte, mais notre position, c'est de dire qu'il faut, à chaque fois que c'est possible, essayer de maintenir le patrimoine plutôt que de le démolir. Cela concerne le presbytère. Alors, les arguments sont nombreux pour dire que c'est un bâtiment architectural ancien, qualitatif. Il y a un parc de 1 800 m² qui a beaucoup d'allure. Cela inquiète les riverains d'entendre les rumeurs comme quoi ce bâtiment serait rasé pour en faire un parking. Voilà.

Et puis le propos peut s'élargir aussi sur d'autres bâtiments comme Jules Ferry, parce que nous avons pu lire dans la presse qu'il était envisagé une démolition partielle des bâtiments historiques de ce site, et c'est un peu dans la même lignée que nous voulons indiquer la préservation du patrimoine à chaque fois que c'est possible. C'est donc seulement dans les cas où, vraiment, nous nous rendons compte que ce n'est pas possible que nous démolirons.

M. Francis VERCAMER, Maire : Oui, simplement, j'ai une simple remarque. C'est que nulle part, dans le texte, nous ne parlons du presbytère. C'est vous qui parlez du presbytère.

Mme Mathilde LOUCHART : L'amendement avait été proposé.

M. Francis VERCAMER, Maire : Oui, non... mais l'amendement. Mais nous, dans le texte, vous dites qu'il ne faut pas qu'il soit démolit. Nous n'avons rien dit dans le texte. Nous ne parlons pas du presbytère. Nous parlons simplement d'une étude sur le territoire. C'est donc exactement ce que vous demandez, puisque nous disons que nous allons étudier le cœur de ville qui va de Saint-Corneille jusqu'à Hem Bifur si je me souviens bien de ce qui est indiqué. Mais nous ne parlons pas du presbytère particulièrement.

Mme Mathilde LOUCHART : Non, c'est parce que l'amendement en parlait et que vous l'avez rejeté.

M. Francis VERCAMER, Maire : Oui, je sais bien. Nous l'avons rejeté. Parce que vous, vous commencez déjà par dire « *le presbytère, il faut le maintenir* ». Je n'en sais rien. Nous allons regarder puisque je vous ai dit qu'effectivement une étude avait été faite. Ce bâtiment est en mauvais état, frappé par le mэрule. S'il n'y avait que ça, ce serait bien. Il faut donc que nous fassions une étude pour voir ce que nous pouvons en faire, si nous pouvons le garder ou pas, voilà. Mais cela fait partie de l'étude. Jean-François, tu voulais intervenir, non ? ... Et après, Pascal.

M. Jean-François LECLERCQ : Oui, effectivement, en aucun cas nous ne parlons de ce bâtiment sur ce document du GOPH. Néanmoins, pour votre information, Madame LOUCHART, ce bâtiment, comme disait Monsieur le Maire, nous allons effectivement étudier de savoir ce que nous pourrions en faire. Néanmoins, aujourd'hui, y allant régulièrement pour des activités extra-municipales, il est pourri de

chez pourri. Donc, effectivement, aujourd'hui, je pense qu'il faut effectivement faire des études avant de voir ce que nous pourrions y faire. Si, malheureusement, nous devons le démolir et en faire autre chose, nous avons bien conscience qu'il y a un superbe parc derrière. En aucun cas, nous n'avons jamais dit que nous allions mettre en l'air ce parc pour y faire du parking partout. Je ne sais pas où vous avez vu ça. Voilà. Donc, aujourd'hui, la préservation de nos espaces naturels, la plantation de 3 000 arbres sur la ville... Ce parc en fera également partie, comme toutes les espèces d'arbres qui sont sur la commune. Et en aucun cas, comme le disait Monsieur le Maire, nous n'avons mis dans ce document que nous allions raser notre patrimoine. Jusqu'à maintenant, le patrimoine communal, nous l'avons préservé. Je prendrai quelques exemples : la Ferme Franchomme, la Ferme Braquaval qui font partie de notre patrimoine et que nous avons préservées en y mettant des moyens financiers non négligeables pour, une partie, en faire un espace culturel et, pour une autre, en faire un espace économique et d'économie solidaire.

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur SIBILLE... Pardon, excusez-moi. Monsieur NYS.

M. Pascal NYS : Ce n'est pas très grave. Oui, Madame LOUCHART, je pense que nous avons plutôt une politique à préserver les choses. Quand on voit Braquaval, effectivement, qui se termine. Après, en ce qui concerne Jules Ferry, nous n'avons pas arrêté de dire, depuis moi, 3 ans, mais mon prédécesseur pendant autant d'années avant, que nous ne détruirions pas le Jules Ferry ancien. Alors, il est possible, si vous voulez, qu'il y ait quelques modifications. Nous verrons cela en fonction des futurs occupants, que nous espérons toujours être un centre de formation, mais il est hors de question... Alors, nous avons répondu sur le fait qu'il n'y aurait pas une tour, puisque les habitants nous disaient qu'il y avait des tours. Il n'y aura pas de commerces. Il n'y a pas de supermarché. Il n'y a pas... Nous conserverons donc l'identité de ce bâtiment, même si c'est un bâtiment qui est énergivore de manière inimaginable malgré le double vitrage, malgré les renforts que nous avons pu faire sous la toiture, etc. Mais manifestement, c'est comme ça, mais nous le conserverons en essayant de faire des travaux. D'ailleurs, je pense qu'il y a des budgets qui sont prévus pour 2023-2024, qui seront excessivement conséquents, pour dire de conserver, justement, l'identité de ce bâtiment qui fait partie de l'identité de la ville.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je vous propose donc de passer au vote de cet amendement. C'est l'amendement qui vient de l'association SAVE que vous avez dit, page 10. C'était donc « *le presbytère et l'intégralité de son jardin, dont l'usage futur fera l'objet d'une large concertation dans le cadre de la préservation du patrimoine* ». Si nous faisons une concertation, nous ne commençons pas par dire que ça, nous allons le faire, parce que sinon ce n'est pas une concertation. Nous allons faire une concertation de secteur, mais nous ne commençons pas par dire « *nous allons garder ça* ». Même si vous dites qu'il faut démolir, une concertation, on commence déjà par l'ouvrir, et pas la fermer. Je propose donc un avis défavorable à cet amendement.

Qui est pour ? ... Qui est contre ? 2. Abstentions ? 1.

Cet amendement est rejeté.

Y a-t-il d'autres amendements que vous proposez ? Monsieur DOYELLE, vous avez des propositions ?

M. Géraud DOYELLE : Ce n'est pas un amendement. C'est juste pour rebondir sur ce que vous avez dit, Monsieur le Maire, tout à l'heure. Hem Demain n'est pas contre la construction de logements. Nous avons bien conscience des enjeux du morcellement de la population et des ménages, et du vieillissement de la population. Mais, effectivement, nous sommes contre la construction sur des grandes surfaces agricoles, même si elles sont classées constructibles comme la Tribonnerie 2, et nous sommes plutôt favorables à construire sur des dents creuses – comme vous avez dit tout à l'heure – ou sur d'autres endroits en reconversion. Voilà, c'était juste pour préciser cela. Merci.

M. Francis VERCAMER, Maire : Très bien. Je peux vous demander où ?

M. Géraud DOYELLE : Eh bien, ce n'est peut-être pas aujourd'hui le débat, mais nous pourrions en discuter.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je peux vous demander où ?

M. Géraud DOYELLE : Nous pourrions en discuter... à la Lionderie, dans d'autres quartiers. Nous pourrions travailler ensemble sur ce projet, avec grand plaisir.

M. Francis VERCAMER, Maire : Pascal NYS.

M. Pascal NYS : Vous savez que c'est quand même avec ce genre de réflexion que nous n'habiterions pas à Hem, Monsieur DOYELLE, puisqu'à l'époque, là où nous étions, là où nous habitons aujourd'hui, c'étaient de larges pâtures. Il y avait de la culture.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je vous propose au vote de Guide des orientations politiques hémoises 2020-2026.

Qui est pour ? ... Qui est contre ? ... Abstentions ? 3.

Le Guide des orientations politiques hémoises (GOPH) 2020-2026 est adopté.

Merci, et je passe la parole à Monsieur Pascal NYS sur le règlement intérieur du Conseil municipal.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION

M. Pascal NYS : Merci, Monsieur le Maire. Alors, règlement intérieur donc... Nous avons eu deux réunions. Une avant les vacances et une la semaine dernière, sur lesquelles nous nous sommes expliqués sur un certain nombre de choses. Il y avait un certain nombre d'amendements, le tout sous la houlette de notre directeur général des services. Mais, *a priori*, il doit y avoir encore quelque chose qui achoppe. Oui ? Allez-y, Madame LOUCHART.

Mme Mathilde LOUCHART : Enfin, moi, ce n'est pas quelque chose qui achoppe. C'est juste que nous voulons nous abstenir sur ce règlement intérieur parce que, effectivement, nous avons demandé, en commission notamment, à avoir un délai suffisant dans la transmission des documents avant les commissions, pour avoir au moins le temps de les lire et de les examiner...

M. Pascal NYS : Je comprends bien.

Mme Mathilde LOUCHART : Et... Je ne vais pas dire *comme pour faire exprès*, mais c'était un peu le cas, nous avons reçu tous les documents et toutes les délibérations la veille de la commission. Impossibilité, donc, de les examiner au préalable. D'après nous, cette façon de faire ne favorise pas les débats et les échanges constructifs que nous pourrions avoir tous ensemble en commission. Pour nous, c'est un principe de garantie de la démocratie qu'avoir des débats éclairés, c'est pourquoi nous nous abstiendrons sur ce règlement intérieur.

M. Pascal NYS : OK. Écoutez, je note, effectivement. Enfin, vous savez, le GOPH, vous l'avez eu cinq jours avant, et ce n'est pas autant que vous n'avez pas râlé. À un moment ou un autre, il faudra donc trouver un terrain d'entente, mais je comprends bien. Je comprends bien. La seule chose, c'est que... Très honnêtement, nous en parlions dans le bureau de Monsieur le Maire ce soir, à 18 h 30, sur justement ces fameux délais. Je me retourne vers monsieur le directeur général des services... Vous savez ce qui vous attend maintenant. OK. Je peux vous assurer que nous ferons le maximum pour être dans les délais. Je vous propose de passer au vote, Monsieur le Maire.

M. Francis VERCAMER, Maire : Pour l'adoption du règlement intérieur. Qui est pour ? ... Qui est contre ? ... Abstentions ? 2. Merci.

Le règlement intérieur du Conseil municipal est adopté.

Monsieur NYS va continuer avec les 12, 13 et 14 présentées en groupées.

REMBOURSEMENT DE SINISTRE – SERENA LARBI

REMBOURSEMENT DE SINISTRE – JEROME PLAISIER

REMBROUSEMENT DE SINISTRE – RITA WOOD

M. Pascal NYS : Alors, vous avez trois remboursements qui sont proposés. Les deux premiers remboursements concernent des portables. Il faut savoir que la commune a doté de portables 67 agents, puisque nous avons 67 portables actuellement en mairie. Malheureusement, il y a encore un certain nombre de personnes qui ne disposent pas de portable, mais qui n'ont pas non plus de fonction proprement dite à en détenir, mais ce n'est pas pour autant qu'elles ne se servent pas, de manière très occasionnelle, de leur portable personnel. Ce qui était le cas pour une agent municipale pour la délibération 12 et, pour la délibération 13, notre directeur général des services qui jongle avec ses deux portables, et c'est vrai qu'il est parfois appelé – puisque moi, de temps à autre, je l'appelle sur son portable personnel pour être certain de l'avoir en dehors des heures de travail.

En ce qui concerne la délibération 14, il s'agit d'indemniser une Hémoise qui a fait une chute lors d'un rendez-vous nature organisé par la ville. Alors, c'est vrai que nous ne sommes pas responsables de ce qui lui est arrivé, et notre RC, bien entendu, ne fonctionne pas. Mais, à l'époque, j'étais maire et je m'étais proposé de compenser les frais engagés si son assurance ne prenait pas la totalité du dédommagement, dans la mesure où cette personne avait réservé un trek pour le lendemain dans un pays asiatique. Son assurance ainsi que l'assurance de son voyageur ont pris en charge les frais d'avion, les différents frais d'hébergement, mais elles n'ont pas pris en charge les frais pour se rendre sur Paris. La somme est de 290 euros, que je vous proposerais de voter tout à l'heure après les questions.

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur DOYELLE ?

M. Gérard DOYELLE : Merci, Monsieur NYS de ces précisions. En fait, c'est vrai que nous étions un petit peu étonnés de ces délibérations – enfin, la 12 et la 13, pas la 14 – parce que si un agent est équipé d'un portable professionnel, il me semble qu'il doit l'utiliser, ce portable professionnel, dans le cadre de son travail. Par conséquent, en aucun cas, il ne peut se prévaloir d'un remboursement d'un portable personnel, même s'il l'utilise dans le cadre professionnel puisqu'il a un portable professionnel. Au contraire, si un agent n'est pas équipé d'un portable professionnel, alors qu'un besoin existe – mais vous l'avez mentionné, qu'il y a 67 agents qui ont des portables professionnels – alors il doit pouvoir être doté d'outils professionnels. Nous encourageons donc la majorité, si ce n'est pas déjà le cas, mais *a priori* cela l'est déjà, d'identifier les personnes concernées et de les doter des bons moyens professionnels. C'est pour cela que nous nous abstenons sur les deux délibérations 12 et 13.

M. Pascal NYS : C'est bien noté. Alors, à l'occasion... C'est vrai que, durant le mandat, nous allons avoir encore ce genre de délibérations. En revanche, ce que nous pouvons peut-être faire, c'est proposer un remplacement avec un modèle fixe. Peut-être pas dans le même genre que disposent les personnes qui ont ce genre de problème. Si on prend un Huawei, je pense que les personnes feront d'autant plus attention à leur matériel et éviteront de le faire tomber, si toutefois elles doivent utiliser leur téléphone personnel. Je vous propose de passer au vote, Monsieur le Maire, à moins qu'il y ait d'autres questions.

M. Francis VERCAMER, Maire : Alors, là, nous allons passer au vote, mais nous n'allons pas pouvoir les grouper puisqu'il y a des votes contre, *a priori*, ou abstentions sur diverses délibérations. Je vais donc les mettre au fur et à mesure au vote.

La numéro 12, remboursement de sinistre pour Séréna LARBI, qui est pour ? ... Qui est contre ? ... C'est adopté...

Ah, pardon, excusez-moi. Abstention ? 2. Il est adopté quand même.

La délibération numéro 12 relative au remboursement de sinistre pour Sérèna LARBI est adoptée.

Le numéro 13, remboursement de sinistre pour Jérôme PLAISIER, qui est pour ? ... Qui est contre ? ... Abstentions ? 2. C'est adopté.

La délibération numéro 13 relative au remboursement de sinistre pour Jérôme PLAISIER est adoptée.

Remboursement de sinistre, Rita WOOD, qui est pour ? ... Qui est contre ? ... Abstention ? ... Unanimité. Merci.

La délibération numéro 14 relative au remboursement de sinistre pour Rita WOOD est adoptée à l'unanimité.

Je passe la parole à Fabienne LEPERS et Thérèse NOCLAIN puisque les deux délibérations 20 et 26 sont présentées en groupées.

AIDE AU FONCTIONNEMENT VERSEE AUX ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 2021-2026

AIDE AU FONCTIONNEMENT VERSEE AUX ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT 2021-2026

Mme Fabienne LEPERS : Alors, c'est la participation financière de la ville au fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant et des accueils de loisirs sans hébergement durant la période 2021-2026. Alors, le constat : ce sont des inégalités de financement entre les établissements dues à la diversité des modes de garde et/ou d'accueil, de leur organisation et de leur mode de financement. Manque de lisibilité des règles de financement de la ville. Les objectifs, c'est d'établir un mode de financement dynamique favorisant l'offre de services ; d'harmoniser les modes de calculs avec les autres financeurs, notamment avec la CAF du Nord, pour en faciliter l'instruction ; de subventionner et rémunérer le service public rendu au réel. La solution est de subventionner les accueils associatifs de la ville sur la base d'heures facturées, donc de service réel rendu, divisé par un coût enfant défini pour obtenir le prix de revient unique.

Là, je vais laisser la parole à Thérèse pour les accueils jeune enfant.

Mme Thérèse NOCLAIN : Alors, donc, c'est l'aide au fonctionnement versée aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), parce que nous fonctionnons beaucoup par sigles, mais c'est mieux de dire ce que c'est avec tous les mots concernés. Calcul actuel de la CAF, c'est égal à 66 % x le prix de revient dans une fourchette de la prestation de service, ce qui fait 4,66 euros qui passent de 4,66 euros à 5,66 euros x heures facturées.

M. Francis VERCAMER, Maire : Non, 4,66 à 5,66, c'est la fourchette qui est autorisée par la CAF.

Mme Thérèse NOCLAIN : Voilà, pardon. Excusez-moi. Alors, multiplié par les heures facturées, et, pour la participation des familles, x 99 %. Une proposition, c'est donc d'adopter le modèle de la CAF en appliquant un pourcentage, multiplié par un prix de revient maxi de la prestation de service de la CAF fois les heures facturées, ce qui sera beaucoup plus juste.

Mme Fabienne LEPERS : Concernant l'aide au fonctionnement versée aux accueils de loisirs sans hébergement, c'est-à-dire des ALSH, le calcul actuel de la CAF est 30 % du prix de revient, sachant que la limite du prix plafond fixé par la CAF s'élève à 1,83 euro par heure multiplié par le nombre d'heures facturées ou réalisées x 99 %. La proposition est d'adopter le modèle de la CAF et se positionner

également sur un pourcentage du prix de revient maximum de la CAF, multiplié par les heures facturées.

La règle pour les ALSH : les structures concernées sont les accueils de loisirs éducatifs à destination des enfants et des adolescents de 3 à 17 ans, qui fonctionnent durant l'année scolaire avant ou après les heures de classe, pendant la pause déjeuner, le mercredi ou encore le samedi et durant les petites et grandes vacances scolaires. Cela concerne aussi toutes les structures et services d'accueil publics déclarées auprès du ministère de la Jeunesse et des Sports implantées sur le territoire de Hem.

Les modalités de versement de la ville : à partir du 1^{er} janvier 2021, la ville contribuera au financement à hauteur de 16 % du prix de revient horaire d'un ALSH, dans la limite du prix plafond fixé à ce jour par la CNAF, soit 1,83 euro de l'heure. Le paiement de 100 % de l'aide sera versé en début d'année sur la base de l'estimatif déclaré. Une régularisation en année N+1 sera effectuée sur justificatif des heures facturées.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'adopter le principe d'un financement pour chaque structure associative d'accueil de loisirs sans hébergement, sur un mode de calcul unique et équitable, d'autoriser le versement des aides et de prévoir les crédits au budget.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. J'espère que vous avez compris. C'était un peu technique. En gros, la CAF verse une partie, et nous on verse une autre partie, calculée sur la même méthode que la CAF. Donc c'est une méthode de CAF, très technocrate, avec des pourcentages et des machins. La CAF paye 66 % du coût de revient, et nous, nous payons 30 % dans la petite enfance. Dans le cas des ALSH, elle paye toujours 66 %, mais nous ne payons que 16 % parce qu'il y a d'autres financeurs, notamment le Département. Voilà, j'essaie de le résumer parce que c'était peut-être un petit peu compliqué à comprendre. En fait, nous venons financer les heures facturées, si bien que plus les structures vont faire de l'offre de services aux Hémois – parce que cela concerne les Hémois – plus ils seront financés. Jusqu'à maintenant, c'était un tarif fixe, c'est-à-dire que c'était une enveloppe fixe. C'est-à-dire qu'il y ait une offre de services... C'est-à-dire que les places soient prises ou pas prises, elles étaient financées de la même façon, et donc les structures n'étaient pas forcément enclines à les remplir. À partir de demain, enfin à partir du 1^{er} janvier, plus elles auront... plus elles rempliront leurs places, plus elles feront de la gestion de places en accueillant des gens, plus elles seront financées. Cela peut donc assez fortement augmenter les financements, il faut le savoir.

Avez-vous des questions ? Madame CHOUÏA.

Mme Karima CHOUÏA : Alors, pas vraiment une question, mais une remarque. Je trouve que cette façon de faire, elle est beaucoup plus équitable. Vous l'avez dit. Nous sommes dans l'équité et pas dans l'égalité, et cela est important pour moi. C'est plus lisible aussi, je trouve, pour nous, financeurs, finalement, puisque la ville finance ces structures dans leur fonctionnement, et elles sont toutes logées à la même enseigne. Il n'y a plus de disparité, et c'est cela, finalement, que vient mettre en place cette délibération. C'est que tout le monde est sur un même pied d'égalité. C'est l'équité. Dans le mode de fonctionnement, effectivement, elles ont toutes d'autres subventions aussi, d'autres financeurs, et autant que nous soyons tous alignés sur la même manière de fonctionner.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Madame LOUCHARTE.

Mme Mathilde LOUCHARTE : Juste pour dire que, effectivement, nous sommes d'accord. C'est un principe d'équité, etc. Le seul regret, c'est que cela se fasse finalement au détriment d'un socle social qui va perdre en dotation, et je ne pense pas qu'il y avait trop d'argent pour financer les centres sociaux. Mais, sinon, nous sommes d'accord sur le principe.

M. Francis VERCAMER, Maire : Pour répondre à votre question, en fait, il y avait une disparité entre les deux centres sociaux où, sur la Petite Enfance, l'un était très financé pour peu de places, en gros, et l'autre peu financé. Et dans l'ALSH c'était l'inverse. En fait, en faisant cela, nous nous sommes bien

assurés qu'aucun des centres sociaux ne perde. D'ailleurs, il y en a un qui gagne pas mal parce que la différence qu'il perd d'un côté, il en gagne beaucoup plus de l'autre. Et l'autre, cela s'équilibre à peu près. Mais je me suis quand même assuré, en faisant les calculs, que les centres sociaux ne perdent pas, parce que sinon ils vont nous demander une subvention par ailleurs. De toute façon, on devra compenser par ailleurs. Donc cela ne sert à rien. Au moins, ils ne perdent pas.

En revanche, ils peuvent gagner beaucoup plus s'ils remplissent plus les places qu'ils ne le font aujourd'hui. Parce que, par exemple, en ouvrant un peu plus les temps de présence, parce qu'aujourd'hui ils sont sur des horaires qui sont très horaires bureaux, et il y a des parents qui demandent à ouvrir par exemple une demi-heure plus tôt. Donc, s'ils le font, eh bien ce sera tant mieux pour eux. La CAF va payer plus, nous aussi, et eux cela ne leur coûtera peut-être pas plus cher parce que les personnes seront là. Enfin, après, c'est de la gestion de personnel. Cela leur permettra d'augmenter l'offre de services et que le financement suive. Sinon, nous aurions maintenu notre même montant, et cela ne les pousse pas, effectivement, à développer l'offre de services.

Je vous propose de passer au vote de ces deux délibérations groupées, si vous voulez bien.

Qui est pour ? ... Qui est contre ? ... Abstentions ?

Les délibérations 20 et 26 relatives à l'aide au fonctionnement des ALSH et aux EAJE pour la période 2021-2026 sont adoptées à l'unanimité.

Je passe la parole à Anne DASSONVILLE pour l'objectif 3 000 arbres, que nous avons d'ailleurs voté également dans le GOPH, je précise.

3 000 ARBRES

Mme Anne DASSONVILLE : Merci, Monsieur le Maire.

Alors... En juin 2018, une délibération cadre a été votée, qui reprend tout ce dont parlait Monsieur le Maire, à savoir l'engagement de la ville dans une transition écologique et dans une volonté d'introduire la nature en ville. À travers cette volonté d'introduire la nature en ville, et notamment des arbres, nous agissons sur plusieurs objectifs, Monsieur PLAISIER. Planter des arbres, c'est rafraîchir la ville, et notamment les cours d'écoles. Créer des îlots de fraîcheur, c'est améliorer le cadre de vie, c'est contribuer au stockage du carbone et, dans ce sens, nous nous inscrivons dans le PCAET de la MEL, le plan climat air énergie territorial. Nous sensibilisons les plus jeunes à la préservation et au renouvellement de la forêt grâce au caractère pédagogique des plantations. Impliquer les jeunes dans de la nature, c'est forcément les amener à être des adultes respectueux de la nature. Nous participons à la préservation de la biodiversité, voire même nous la développons.

C'est dans ce but que nous nous sommes fixé un objectif de planter 3 000 arbres sur la ville, notamment à travers trois forêts urbaines pour un montant total de 300 000 euros TTC sur six ans. À travers cette délibération, nous vous demandons donc d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à engager ce coût.

M. Francis VERCAMER, Maire : C'est un coût sur six ans, je rappelle. Ne pas me dire qu'après il n'y a pas les 300 000 euros au budget 2021. Qui veut prendre la parole ? Monsieur DOYELLE.

M. Géraud DOYELLE : Nous approuvons la volonté de la majorité de donner une place plus grande à la végétalisation dans notre ville, bien entendu. Nous connaissons tous les enjeux, rappelés maintenant par Madame la Conseillère, liés au verdissement de nos villes. Nous attirons en fait votre attention sur le fait que la plantation d'arbres ne doit pas être, forcément, une façade de communication, mais bel et bien une mesure inscrite dans un projet global de biodiversité et de verdissement. À notre égard, ces 3 000 arbres doivent donc s'inscrire dans un projet beaucoup plus ambitieux. J'espère que lors des prochaines commissions, notamment Environnement, nous pourrions en discuter. Ainsi, nous

encourageons la municipalité à continuer dans ce sens, et aussi à préserver, comme nous l'avons rappelé tout à l'heure, les terres agricoles et naturelles aujourd'hui présentes sur notre territoire.

Par ailleurs, nous souhaitons nous assurer que les forêts urbaines décrites dans ce projet ne sont pas des parcs urbains. C'est une différence de taille. Les forêts urbaines doivent être des lieux de biodiversité protégée, et donc non accessibles, même si, bien sûr, elles peuvent inclure en partie des chemins de promenade. Comme noté dans la délibération, le choix des essences locales est évidemment à privilégier. Néanmoins, il est important d'anticiper le réchauffement planétaire, puisqu'il est là, il est présent, et les sécheresses de plus en plus récurrentes avec l'implantation d'essences adaptées à ces phénomènes.

Concernant ce projet, nous n'avons pas beaucoup d'indications dans cette délibération. Il n'est pas précisé les lieux d'implantation ou encore le nombre d'hectares. Après, je sais que lors de la commission dédiée, nous avons pu avoir ces données. Nous aurions aimé les retrouver ici. Nous voterons pour cette délibération avec les réserves que je viens d'évoquer. Merci.

M. Francis VERCAMER, Maire : Oui, avant de donner la parole à Anne DASSONVILLE, simplement, je voulais vous dire que, dans le GOPH, nous avons eu un amendement de Madame CHOUIA qui disait exactement l'inverse de vous, et que nous avons accepté dans le cadre de la Conférence des Présidents puisqu'elle souhaitait que les forêts urbaines ne soient pas fermées, et qu'elles soient au contraire ouvertes, si je me souviens bien.

Simplement, je voulais vous le dire.

M. Géraud DOYELLE : C'est un point de désaccord, effectivement.

M. Francis VERCAMER, Maire : Anne DASSONVILLE.

Mme Anne DASSONVILLE : Je suis contente qu'effectivement vous nous rejoigniez sur le fait que planter des arbres, c'est bon pour la planète, et en particulier pour la ville de Hem. J'ai regretté votre absence à la première commission Environnement et mobilité, où nous avons justement discuté de tous ces points que vous avez évoqués, et parlé notamment du futur et de ce que nous allons faire aussi en plus de ces 3 000 arbres.

Concernant les espaces de forêts urbaines, ouvertes ou fermées, pour l'instant ce n'est pas l'objet de la délibération. L'objet de la délibération, c'est planter des arbres. Nous aurons l'occasion d'en parler lors des commissions sur la façon dont nous allons le faire, comment nous allons le faire, et aux endroits où nous allons le faire. Cela sera l'objet d'autres délibérations, nous y reviendrons donc, si toutefois vous nous faites l'honneur de votre présence à la commission. Merci.

M. Géraud DOYELLE : Si nous recevons les convocations un peu plus en amont, je pourrai mieux m'organiser. Merci.

M. Francis VERCAMER, Maire : Simplement, moi, j'ai retrouvé l'amendement. C'est un amendement qui vient en fait de l'association SAVE, qui a été présenté par Madame CHOUIA lors de la Conférence des Présidents, et qui indique dans le paragraphe...

Mme Karima CHOUIA : Page 25.

M. Francis VERCAMER, Maire : Oui, alors c'était la page 23 à l'époque, mais c'est devenu page 25...

Mme Karima CHOUIA : « ... rempliront ainsi quatre fonctions : elles amélioreront la qualité du paysage urbain en élargissant ou confortant les espaces boisés existants ; elles contribueront à organiser un réseau d'îlots de fraîcheur sur la commune ; elles formeront des puits de carbone permettant l'absorption de CO₂ dans le cadre des objectifs de lutte contre les gaz à effet de serre du PCAET de la MEL », et nous avons rajouté « elles constitueront enfin des zones de promenades ouvertes ».

M. Francis VERCAMER, Maire : Voilà. C'est une proposition de l'amendement SAVE que vous avez reçu aussi, je pense, parce que cela a été envoyé à l'ensemble des groupes, je pense, par SAVE... Madame DASSONVILLE.

Mme Anne DASSONVILLE : Il y aura des forêts à zones de promenade ouvertes, et il y aura peut-être des forêts à zones de promenade fermées, tout dépend de l'objectif que nous recherchons pour ces forêts et les lieux où nous les implantons. Cela fera donc l'objet de débats. Tout à fait d'accord pour en discuter, mais toutes les forêts n'ont pas forcément le même objectif selon l'endroit où elles se situent dans la ville. Nous aurons donc la possibilité de revenir là-dessus.

M. Francis VERCAMER, Maire : Très bien. Je vous propose au vote. Qui est pour ? ... Qui est contre ? ... Abstentions ? ... C'est l'unanimité.

La délibération 21 relative à l'Objectif 3 000 arbres est adoptée à l'unanimité.

[Je suis en train de chercher après... parce qu'à force d'avoir tourné le truc dans tous les sens, j'ai perdu mon ordre du jour... et donc nous en sommes à Saïd LAOUADI, a priori... Dérogation...]

Des intervenants : Non, c'est DSU.

M. Francis VERCAMER, Maire : Ah, pardon, j'ai oublié Philippe SIBILLE... J'ai oublié Philippe SIBILLE.

M. Philippe SIBILLE : Le vrai Monsieur SIBILLE... Le vrai !

M. Francis VERCAMER, Maire : Je n'ai pas arrêté de répéter Philippe SIBILLE, et là...

EXERCICE BUDGETAIRE 2019 – RAPPORT SUR LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

M. Philippe SIBILLE : *Ladies and gentlemen*, Monsieur SIBILLE... Merci, Monsieur le Maire. Tout d'abord, merci aux divers pôles pour leur participation à l'élaboration de ce rapport de 56 pages, ainsi qu'aux élus concernés pour leur collaboration, avec un clin d'œil, bien sûr, particulier au pôle Cohésion sociale pour la coordination. Alors, Monsieur le Maire, vous voyez, j'ai à la fois ici le rapport et le GOPH, et j'ai trouvé qu'il y avait parfois des relations, même sur la dotation sociale... sur le développement social. Cela tombe bien, mais je préférais le préciser dès le début. Effectivement, nous pouvons ensemble remarquer une forme de continuité positive d'une cohérence d'action, de volontarisme et d'intention à des populations parfois perdues, mais néanmoins attachées à notre commune.

Le projet de politique de la ville de notre commune a pour objectif de garantir, pour les habitants des quartiers en géographie prioritaire, une réponse aux difficultés rencontrées en matière d'éducation, d'accès à l'emploi, d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, de citoyenneté et de prévention et, enfin, d'accès à la santé. La méthode adoptée a été notamment de mettre en évidence, pour chacune de ces thématiques, la correspondance entre les constats – ce que nous pouvons appeler le diagnostic – et les orientations du projet. Cela consiste également à définir, pour chaque orientation du projet, les objectifs en identifiant au plus près possible les besoins et les réponses à apporter, et de pouvoir ensuite évaluer au mieux la pertinence des dispositifs proposés, notamment ceux proposés par les acteurs locaux.

Nous ne pouvons pas éviter un constat général dans ce rapport. Hem, plus de 19 000 habitants vivent à Hem. Parmi eux 41,6 % vivent dans les quartiers prioritaires, ce qui correspond à 6 899 habitants, répartis en cinq quartiers : Hauts Champs, Longchamp, Trois Fermes, Trois Baudets et Lionderie. On remarquera quelques caractéristiques de la population en général. C'est une population certes jeune, environ 30 %, mais qui vieillit. Un peu plus de 20 % ont plus de 60 ans.

Concernant les revenus des ménages, vous avez pu consulter le tableau. Néanmoins, je pense qu'il est important de retenir que, malgré la forte concentration de personnes vivant dans ces quartiers

prioritaires, que nous appelons plus communément QPV, Hem a un taux de pauvreté inférieur à celui de la métropole européenne de Lille (16,6 contre 19,3).

À propos de l'habitat, si le poids des habitations à loyer modéré est d'un peu plus de 31 %, nous constatons son atypisme par une composition relativement conséquente de logements individuels. Le profil de ces locataires se caractérise par des personnes seules, à bas revenu, avec des familles à 25 % nombreuses. Parmi ces locataires, 1/3 a plus de 60 ans et génère ainsi une sous-occupation du parc. Par ailleurs, primordial, l'indicateur de la Caisse d'allocations familiales comptabilisant le nombre d'allocataires est quelque peu en baisse. Néanmoins, la moitié des Hémois en bénéficient. Six allocataires sur dix ont *a minima* un enfant. Pour 50 % des allocataires, les prestations de la CAF représentent 50 % de leur budget pour essayer de vivre. Pour la santé, un indicateur de pauvreté à observer et à retenir concerne celui du nombre de bénéficiaires de la Couverture maladie universelle et de la Complémentaire santé solidaire qui est malheureusement supérieur au taux régional et des Hauts-de-France. Nous pouvons déplorer – pas qu'à Hem, mais notamment à Hem – que la population de Hem affiche un taux de morbidité précoce due à l'alcool, au tabac, au diabète... Même si toutefois notre ville dispose d'une offre conséquente de médecins généralistes, infirmiers, kinésithérapeutes. À ce sujet – cela a déjà été évoqué – il nous faudra être attentifs et vigilants aux départs en retraite de ces professionnels.

Enfin, avant de mettre un terme à ce constat général, dans les quartiers prioritaires de politique de la ville, évoquons l'avenir, avec l'éducation et la jeunesse. Les jeunes de moins de 25 ans représentent 36 % de la population totale, 41 % dans les quartiers prioritaires. Si nous constatons un taux de scolarisation raisonnable, la mission locale accueille toutefois 150 à 200 jeunes déscolarisés prématurément chaque année. L'éducation à la jeunesse, c'est aussi la culture et le sport.

Concernant la culture, nous remarquons la hausse de la participation du public aux écoles de discipline. Pour le sport, retenons les nombreuses installations sportives dans les quartiers prioritaires, particulièrement deux d'entre elles que sont Hidalgo et Diligent. Il faut remarquer que 17 % - vous l'avez lu – d'adhérents des associations sportives vivent dans les quartiers prioritaires. C'est un constat peut-être un peu long, mais je pense qu'il fallait revenir sur cette forme de diagnostic qui caractérise donc à la fois la ville, et plus particulièrement les quartiers en priorité.

Si nous voulons aller un peu plus droit au but, nous pouvons évoquer les thématiques sur cinq axes, en essayant de les contracter, les faits les plus marquants de ce rapport.

L'axe 1, l'habitat et le logement. La ville participe à l'attribution d'un peu plus d'une centaine de logements, avec un accent particulièrement appuyé pour les seniors. Il y a 14 % d'attributions qui concernent les seniors ainsi que, concernant le parcours résidentiel, Madame CHOUIA, notamment et également une vigilance dans la lutte contre les expulsions. La gestion urbaine de proximité – vous pointerez le travail des services techniques – un recrutement conséquent par l'association d'insertion sociale par l'économie, en 2019, l'application TellMyCity qui est bien exploitée, les opérations de sensibilisation à Hem ta Ville Propre (plus de 400 kilos récoltés) – c'est une époque où les animations fonctionnaient bien, en 2019 – avec une participation et une prise de conscience à souligner et à pointer les habitants des quartiers prioritaires pour le développement durable. Sur les bâtiments et les rénovations, c'était, en 2019, le début des opérations du nouveau programme national de renouvellement urbain avec le démarrage du relogement, la démolition de la maison de la Lionderie, de la barre des 18 appartements, de la rue Braille et des premières études. Nous pourrions aussi... Vous avez remarqué que dans le cadre des bâtiments, la rénovation thermique, 19 ou 20 foyers ont pu bénéficier du programme de la métropole européenne de Lille, Amélio+.

L'axe 2, l'accès à l'emploi et au développement économique. Je précise que là, si mes collègues, chacune et chacun dans leur thématique, ont des commentaires, je serai à l'écoute à la fin de la lecture de ce rapport... enfin, de la contraction de ce rapport. Alors, vous avez pu observer les données du développement économique, celles relatives au chômage également avec une baisse, de -11,7 %. Il est

loisible de noter que la ville soutient les structures d'insertion, comme l'association d'insertion sociale par l'économie, Ordinat'Hem ; l'accompagnement à l'emploi, avec la Maison de l'Emploi et la mission locale. Quant au développement économique, c'est le début des réalisations du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce, le recrutement d'un animateur commerces qui a accompagné 50 créateurs, c'est à noter, 9 implantés sur notre commune. Enfin, 52 Hémois ont bénéficié des emplois offrants et 39 d'une clause d'insertion. Concernant l'insertion des jeunes, nous pouvons pointer néanmoins l'intérêt du Pass' à l'action, qui est une sorte... qui propose une gamme d'aides financières à la réalisation de projets initiés par les jeunes. 85 % des demandeurs sont issus des quartiers prioritaires.

La réussite éducative. La restauration scolaire mobilise 61 agents pour 826 enfants. C'est aussi le plan Mercredi, les accueils de loisirs auprès de quasiment 1 000 enfants, le dispositif renforcé, qui est justement bien nommé, le dispositif de réussite éducative touche 100 % des enfants qui sont en quartiers prioritaires, et nous sommes passés de 50 enfants suivis en 2018 à 83 en 2019.

La pratique sportive et la culture, dont l'événement phare Oxyg'Hem, 14 associations sportives pour tous les goûts, c'est aussi 610 jeunes de 6 à 11 ans accueillis en école de discipline et la création de Hem Top Team. La culture de nombreuses structures au cœur des quartiers, Dunant (Hemix), voir aussi les interventions de l'Aventure, des rendez-vous festifs qui attirent beaucoup de familles des quartiers en QPV, carnaval, chasse à l'œuf... des associations qui proposent des apprentissages, Showband New Point, enfin une fréquentation en hausse à l'école de danse et une participation à la programmation Ciné du Zéphyr. Un petit clin d'œil également pour le dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale.

La solidarité. La ville soutient le centre communal d'action sociale qui a accompagné 236 ménages, 335 demandes d'aide facultative, 243 habitations solidaires – là, je donne des chiffres, Monsieur DOYELLE – et permet la livraison des repas à domicile à environ 206 personnes, dont 150 Hémois puisque nous sommes en convention avec Toufflers et Lannoy. C'est aussi l'accès au Droit, la solidarité. L'aide aux victimes : 400 rendez-vous, 110 permanences assurées au point d'accès au droit en 2019. C'est également le soutien aux associations qui œuvrent dans les quartiers, l'association d'insertion sociale par l'économie, les centres sociaux, le Pacte 59, l'association des Jeunes des 3 Fermes. C'est l'organisation et la coordination des campagnes de sensibilisation à la santé, lutte contre les addictions, l'alcool, le tabac, mais aussi le protoxyde d'azote ou encore les dangers face aux écrans. Nous soutenons bien évidemment les grandes causes, comme les violences faites aux femmes, comme par exemple la semaine du ruban blanc. Enfin, 2019, c'est la continuité de la réflexion sur la mise en place de la maison de santé pluridisciplinaire ou pluriprofessionnelle et la préparation à la labellisation du don du sang.

Nous terminerons cette présentation succincte avec ce que j'appellerai la vie dans les cités, c'est-à-dire l'axe 5 : la citoyenneté et la jeunesse (les moins de 25 ans) – je rappelle, 36 % de la population. Notre commune encourage les dynamiques associatives tel que le Boxing Club, l'association des jeunes des 3 Fermes, les centres sociaux, Action Boxe et Hem Top Team. Remarquons en outre l'investissement de notre ville dans le programme d'investissement d'avenir jeunesse en vue de proposer un accompagnement renforcé de la mission locale, des associations sportives et culturelles. En tout, 150 jeunes ont été captés par cette expérimentation de médiation et de prévention, d'avril à juin 2019. Les chiffres – puisiez vous en aimez... Les chiffres significatifs : 1 396 jeunes ont fréquenté, ont été suivis par le point d'information jeunesse, avec une forte propension de jeunes issus des quartiers prioritaires. Nous observons ainsi tout l'intérêt des habitants et des quartiers prioritaires pour le studio d'enregistrement Hemix, et par également la Fête de la Vie fréquentée par 750 personnes.

Si vous le voulez bien, Monsieur le Maire, sans prétention pour autant, quelques exemples de rapprochements avec le Guide des orientations politiques de Hem.

Sur le logement, l'accompagnement social au logement passera par anticiper et gérer les situations d'urgence sociale. C'est le propos que j'avais entendu, Monsieur DOYELLE. Tout à l'heure, vous

l'évoquiez dans votre préambule, l'urgence sociale. Vous voyez que nous pouvons le retrouver également dans le GOPH. C'est accompagner des familles touchées par un accident de la vie, des violences conjugales, mais cela peut être aussi des incendies ou tout autre drame qui n'est pas prévisible. C'est prévenir les expulsions locatives, l'installation d'un partenariat avec Vilogia pour repérer les premiers signes de difficulté financière pour les ménages par l'indicateur, même pour le CCAS. Il ne faut pas attendre qu'il y ait trois ou quatre mois. C'est dès le premier mois, interroger sans harceler, mais savoir l'origine, déjà, du non-paiement du loyer. C'est promouvoir la bonne appropriation du logement dans les quartiers prioritaires par l'amplification du programme d'animation de l'atelier partagé dédié à la prévention. C'est la proposition d'une offre nouvelle de logements en accession sociale. Le secteur de la Lionderie, j'ai eu l'occasion d'y faire allusion tout à l'heure. Nous pourrions éventuellement aussi parler de la Tribonnerie 2. C'est accompagner les réhabilitations de logements sociaux par Vilogia. Je me souviens d'un commentaire de Monsieur VERCAMER d'il y a trois ans, en me disant « *Vous feriez bien de vous occuper aussi de l'entretien des logements de Vilogia et de les booster un peu* ». Cela commence à fonctionner, surtout sur les secteurs de Longchamps, secteur du Centre, secteur Trois Baudets, les collectifs et les individuels. Le logement, c'est aussi promouvoir l'habitat durable par des actions d'auto-réhabilitation dans le parc social. C'est soutenir les propriétaires occupants, modestes et très modestes, dans leurs travaux d'adaptation à l'âge ou dans l'habitat durable. C'est la sécurité des individus et de leur cadre de vie. C'est soutenir les résidentialisations des immeubles ou l'espace d'habitats sensibles. C'est mettre en place une cellule partenariale ville-habitants de médiation-conciliation conflits de voisinage. C'est aussi valoriser une instance qui est importante entre la ville et les bailleurs pour réguler les problèmes techniques liés aux logements, une cellule de dysfonctionnements.

Sur la santé, même si ce n'est pas une mission primordiale pour une commune, Dieu sait si, sur Hem, elle est conséquente et importante. Je regarde ma collègue Emma. C'est aussi créer cette maison pluridisciplinaire de santé pour ainsi rendre la ville plus attractive pour l'installation des médecins en ville ; améliorer la coordination, l'articulation et la coopération entre les acteurs médicaux ; accompagner les parcours de santé ; renforcer la prévention et l'éducation à la santé ; favoriser la coordination, la mise en œuvre d'actions articulées et cohérentes avec les besoins du territoire, et renforcer l'accès aux droits et aux soins des publics les plus fragiles. C'est aussi développer l'axe handicap. Il faut savoir que 16 % de la population européenne sera porteuse d'un handicap. C'est favoriser l'intégration en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap. C'est optimiser l'intégration des travailleurs en situation de handicap, en tenant des relations avec un établissement et service d'aide par le travail. C'est continuer à travailler sur l'accessibilité des bâtiments et la mobilité en ville. Et développer un programme d'actions de prévention santé et de sensibilisation en lien avec les médecins de ville, à la fois pour les publics jeunes, mais également pour les seniors. C'est aussi, c'est écrit dans le GOPH, développer une offre de services d'aide aux aidants, relayer les campagnes de prévention santé (vaccination, obésité, hygiène alimentaire), lutter contre le tabagisme et l'addiction à l'alcool, les dangers liées au monoxyde de carbone, et accompagner les campagnes de collecte de sang, en partenariat avec l'établissement français du sang, et obtenir prochainement une labellisation commune du don du sang.

C'est aussi l'axe à développer sur « habiter mieux », en combinant santé et environnement, le développement durable et la précarité énergétique. C'est sensibiliser le grand public sur les sources de pollution de l'habitat, leurs impacts sur la santé et, enfin, accompagner les publics les plus en difficulté et les plus fragiles à l'appropriation de leur logement. Merci de votre attention.

Il me restera, Monsieur le Maire, après les questions, la lecture du Conseil citoyen.

M. Francis VERCAMER, Maire : Vous pouvez le lire tout de suite. Comme c'est obligatoire, il faut le lire. Lisez-le.

M. Philippe SIBILLE : L'avis du Conseil citoyen, développement social urbain, exercice budgétaire 2019. Les quartiers prioritaires de la politique de cohésion sociale. Ce point fournit un cliché du

contexte territoire/population/revenus de notre ville. Avec des quartiers où les habitants sont en précarité, allocataires CAF, aides au logement sont des appoints indispensables dans un environnement de vieillissement et de recours aux soins plus importants. Ces données déclinent les axes d'action des points suivants : l'habitat et le cadre de vie.

Globalement, les mesures édictées ou prises contribuent à améliorer au quotidien le cadre de vie. Les ateliers partagés convergent vers le maintien et à l'amélioration de ce dernier. Les premiers travaux affirment la volonté du renouvellement projeté. La pérennité des ouvrages doit conduire à des choix de réalisation, d'aménagements urbains qui prennent en compte les usages, la gestion et la sûreté par la mise en place d'ouvrages adaptés et durables. En phase intermédiaire et/ou de réalisation, une attention particulière doit être menée aux fins d'éradiquer les dépôts sauvages qui défigurent les quartiers.

L'accès à l'emploi et le développement économique : les chiffres transcrivent le réel travail accompli. Une dynamique locale, avec toutes les structures participantes à l'aide à l'emploi, le conforte. Le Conseil citoyen espère que les bons résultats ne seront pas affaiblis en 2020 suite à la Covid. Nous encourageons la ville à poursuivre la politique de développement économique déjà en place : orientation d'entreprises, de commerces, l'environnement urbain, les conseils des techniciens et techniciennes de la ville, l'aide financière, ainsi que la continuité en matière d'insertion via les associations au quotidien et le forum Interco Jobs annuel.

La réussite éducative, avec un nombre d'enfants ou jeunes en hausse, la ville améliore, restaure, réhabilite des lieux d'enseignements – en cours pour certains – contribuant, à terme, à un meilleur environnement éducatif. Côté enseignants CE1, 4 professeurs supplémentaires. La restauration scolaire est efficiente. Accompagner les mercredis par l'ALSH, ainsi que durant la période des vacances scolaires. Tout cela apporte une couverture satisfaisante et conforte la réussite éducative.

L'offre culturelle est importante. Les écoles de disciplines, aux tarifs adaptés, les événements annuels apportent un rayonnement attractif à notre ville ainsi qu'aux acteurs.

En matière de sports, la ville s'est dotée de lieux adaptés à ces disciplines. Le nombre élevé d'adhérents témoigne de cette réussite. Cette politique est en quelque sorte à perpétuer au regard des résultats.

La solidarité est bien vue et appréciée à Hem. La jeunesse est une richesse, les seniors, des témoins du passé. L'objectif tend à ce qu'ils restent dans notre ville. Leurs attentes et besoins sont différents. Pour les jeunes, les prémunir contre les addictions de toutes sortes. Cet objectif est, de fait, bien maîtrisé. Les nombreuses animations, les stands d'informations, les actions menées sont confortées par des aides, et l'accompagnement social relayé par les services aux familles (centres sociaux, crèches) font un maillage efficace, au profit des liens sociaux. Pour les plus âgés, les programmes santé, les ateliers sportifs, les animations... toutes ces actions luttent contre l'isolement au quotidien, notamment également par le portage des repas à domicile. Tous ces points sont respectés au profit d'une vraie solidarité à l'échelle de la ville, la citoyenneté et la jeunesse. De nombreuses actions, des dispositions incitatives pour la concrétisation de projets ou d'idées avec des supports adaptés, tant en locaux que matériels et humains. Le PIA poursuit son objectif à travers des actions ciblées ou collectives avec une certaine réussite. L'emploi d'anglicismes peut être contre-productif dans un objectif de citoyenneté qu'il occulte. Le PIJ, au travers des Pass' et du Hemix, favorise un ancrage à une participation à la vie locale. Ce volet est prometteur de résultats. Le Conseil citoyen ne peut que recommander la poursuite de ces actions. Signé : le porte-parole du Conseil citoyen. Merci.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci, Monsieur SIBILLE. Y a-t-il des interventions ? Madame LOUCHART.

Mme Mathilde LOUCHART : Merci. Alors, moi, j'avais listé un tas de points à la lecture du rapport, parce qu'il est très complet. Je vais donc vous épargner une longue liste de remarques. Je pense que nous aurons le temps d'en rediscuter durant le mandat, Monsieur SIBILLE.

Sur la forme, je tenais à dire que je trouve que le rapport est très bien construit. C'est bien réalisé. On part d'un diagnostic, on dégage des problématiques, on décline les objectifs et axes d'intervention. Je voulais donc saluer ce travail.

Après, sur les remarques, je vais juste sélectionner un certain nombre d'entre elles. La première... Enfin, c'est surtout des remarques sur lesquelles je pense que nous devons aller plus loin, parce que je pense que sur le fond, toutes les actions qui sont décrites dans le document sont très, très bien. C'est sur la GUS, la gestion urbaine de proximité et la propreté. Je pense que, aujourd'hui, il y a encore de nombreux habitants qui se plaignent de la propreté et de l'incivilité dans les quartiers prioritaires et, du coup, cela amène à devoir nous poser des questions. Est-ce que nous dégageons des moyens suffisants pour cette problématique ? Est-ce qu'ils sont vraiment adaptés à la situation ? Est-ce qu'il ne faut pas renforcer l'accompagnement humain, mener des réflexions avec la MEL sur le ramassage des déchets, parce que nous savons que les quartiers prioritaires sont tous un petit peu dans des situations similaires ? Est-ce qu'il ne faudrait donc pas une politique de ramassage des déchets un peu extraordinaire, notamment dans leur fréquence ?

Je pense aussi que nous pouvons pointer la responsabilité du bailleur Vilogia qui, aussi, montre l'insuffisance des moyens qu'il déploie dans l'entretien et la rénovation, malgré le fait qu'il soit exonéré de taxes foncières.

Ensuite, sur le dernier point de la propreté, nous encourageons la ville à intensifier toutes les démarches qui ont déjà été initiées avec les habitants, notamment sur la thématique zéro déchet, mais c'était également rappelé dans le GOPH avec la volonté de déployer des composteurs, des lombricomposteurs et, peut-être, avoir des animateurs qui viennent former les habitants à ces changements de pratiques.

Ensuite, je voulais parler de la culture. Alors, bon, à plusieurs reprises dans le rapport, on évoque le Zéphyr comme équipement culturel pour l'accès à la culture de tous. Sur ce point, moi je nuance. Je trouve que... enfin, même s'il y a certaines programmations cinéma ou des spectacles de danse qui sont accessibles à tous, il reste quand même une grande partie des programmations qui ne sont pas accessibles. Je me demandais s'il était possible de réfléchir à élargir le Pass'sport culture ou à trouver un autre dispositif qui permettrait au plus grand nombre de venir bénéficier de cette salle de spectacles, pour les familles les plus modestes. Après, à voir comment nous pourrions développer ce dispositif-là.

Ensuite, j'ai noté que le rapport montrait un gros problème de fréquentation de la médiathèque par les enfants qui sont en QPV. Je pense que cela est une problématique importante que nous devrions tous avoir en tête, et qui mériterait de réfléchir à un déploiement d'une nouvelle offre, qui serait plus attractive au niveau de la médiathèque parce que c'est un équipement qui est structurant, qui est fédérateur. Je pense que nous devrions travailler sur cette thématique-là.

Et, enfin, sur la solidarité, vous savez, vous l'avez dit, les convictions que j'ai sur notre besoin de renforcer les mesures de solidarité. J'ai peut-être une demande un peu plus spécifique sur l'épicerie solidaire, parce que nous pensons que cette structure a besoin d'aide par la ville. Elle n'est pas suffisamment accompagnée. Elle manque de visibilité, parce qu'il y a encore aujourd'hui beaucoup de Hémois qui ignorent son existence. Il me semble que nous pourrions communiquer davantage sur les actions qui sont menées dans cette épicerie solidaire, et appeler à la solidarité des Hémois comme nous le faisons sur les commerces. Je trouve qu'il y a une très grande communication pour apporter la solidarité aux commerces. Nous pourrions en faire autant sur l'épicerie solidaire. J'ai vu là, par hasard, hier, qu'il y avait eu une collecte de dons à Biocoop en faveur de l'épicerie solidaire, mais je l'ai vue trop tard. Je me suis donc dit que c'est quand même dommage qu'il y ait des actions comme ça et que la communication, elle ne suive pas.

Enfin, de manière plus globale sur la solidarité, nous avons constaté pendant le confinement qu'il y avait quand même beaucoup de personnes qui étaient volontaires pour aider, mais qui ne savaient pas

forcément comment s'y prendre, avec qui, pour quoi faire. Du coup, à l'image de ce qu'ont fait beaucoup d'autres villes, il me semble intéressant de développer une plateforme de solidarité à l'échelle de la ville, qui puisse mettre en relation à la fois les associations, les bénévoles, les personnes qui ont besoin d'aide pour favoriser les échanges et les interactions, et démultiplier les démarches de solidarité. Voilà.

M. Francis VERCAMER, Maire : Alors, nous avons Madame CHOUÏA, et après Monsieur MAHTOUR.

Mme Karima CHOUÏA : Merci. Alors, moi aussi, je remercie les services municipaux pour ce rapport fourni qui nous présente le bilan des actions réalisées en 2019, qui ont été consacrées au développement social-urbain.

Je crois que la transparence et la lisibilité de l'action des pouvoirs publics dans les quartiers prioritaires, c'est une nécessité et, du coup, j'émet le souhait ce soir que ce rapport puisse être rendu accessible sur le site de la ville. Cela peut être très bien pour tout le monde. Alors, notre point d'achoppement à tous, enfin en tout cas entre vous et moi : nous n'avons pas la même lecture de la dotation de solidarité urbaine. Nous sommes une ville péri-urbaine, forte concentration de logements sociaux, tous les réseaux d'alerte éducation prioritaire, etc. Nous sommes confrontés aussi à des problèmes inhérents à la présence d'une importante population défavorisée sur le plan économique, social, culturel, et c'est cela qui justifie, en fait, notre classement dans la catégorie des villes qui perçoivent la dotation de solidarité urbaine. Nous avons aussi, de l'autre côté, une population très aisée, et l'écart entre les deux catégories, elle est de plus en plus marquée. Par conséquent, nous nous devons de financer des actions spécifiques, et c'est là où nous avons une lecture différente de l'utilisation de la DSU. Nous avons déjà eu moult échanges et débats là-dessus. Quand moi je prône l'équité, vous mettez en avant l'égalité. Je maintiens quand même que l'efficacité dans la réponse apportée à la population hémoise se mesurera lorsque nous utiliserons prioritairement les fonds pour ceux qui en ont le plus besoin et qui font que, précisément, la ville perçoit cette DSU. Et ce sera d'autant plus impératif que la pandémie que nous traversons, elle va impacter bien plus fortement les publics les plus fragilisés, pauvres, précaires et exclus.

Alors, au niveau scolaire, nous l'avons tous constaté, et c'est sans équivoque : cette période, elle a creusé les inégalités. Cela s'est amplifié selon les différences d'équipement, de compétences, de conditions de travail et, du coup, ce que nous avons ajouté au GOPH va pouvoir aussi améliorer ces conditions. Plus généralement, la quasi exclusivité du canal numérique dans la période que nous venons de traverser, et que nous traversons encore, pour l'accès à l'information et à la culture, cela a aussi créé des inégalités intergénérationnelles très fortes. La crise, elle révèle à chacun l'importance des liens de solidarité, de l'accès aux savoirs, à des activités artistiques, manuelles, intellectuelles et la liberté que cela procure. Simplement, il y a eu nombre d'événements culturels et de spectacles annulés. Les lieux culturels rouvrent timidement leurs portes, mais cela peut avoir des conséquences incalculables pour la culture et, plus globalement, sur notre société.

La perte de revenus, cela constitue aussi une menace directe et immédiate pour un grand nombre de concitoyens, principalement et particulièrement – ou peut-être encore plus marqué dans les quartiers en politique de la ville, parce qu'ils sont souvent les plus touchés par des emplois précaires ou partiels. La tâche que nous allons avoir à accomplir dans les mois à venir, elle est ardue, et nous allons avoir besoin de mobiliser bien plus encore la solidarité envers nos quartiers prioritaires.

Un certain nombre de nos concitoyens y sont maintenus, et parfois même par leur propre fonctionnement, dans des situations de fragilité. Ce qu'il nous importe aujourd'hui de faire, c'est de partir de ce diagnostic territorial qui est fait, qui nous permet de procéder à une réflexion de fond sur ce qui fonctionne sur les publics, l'impact de ces actions, et d'en orienter ou réorienter certaines peut-être pour mener une véritable politique de réduction des inégalités sur notre commune. Cela va être d'autant plus important dans les mois qui viennent.

Je voulais juste faire une remarque aussi par rapport à la santé, puisque vous avez évoqué, Monsieur SIBILLE, la santé sous l'axe présence de médecins, d'infirmiers, etc. Pour moi, je pense qu'il faut voir la

santé comme le définit l'OMS. C'est un état de complet bien-être, physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. C'est-à-dire que nous voyons la santé de manière globale. Elle est au centre de tout, et ce qui influe sur la santé, c'est tous les facteurs géographiques, culturels, et pas uniquement sur une présence de professionnels de santé paramédicaux. Je pense que cela est très important.

Je partage un certain nombre de remarques qui ont été dites avant sur la médiathèque, les choses... Mais je pense que, en allant, et à l'appui du GOPH, nous pourrions proposer certainement d'autres orientations.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Kamel MAHTOUR.

M. Kamel MAHTOUR : Merci, Monsieur le Maire. Je vous ai écoutés avec intérêt, et surtout Madame LOUCHART. Je vous invite à venir dans nos quartiers, parce qu'il y a plein de choses qui se font au niveau solidarité. La période du confinement, les centres sociaux et les associations de quartiers se sont mobilisés en mettant en place des maraudes pour subvenir aux besoins des personnes qui étaient en grande difficulté, et l'épicerie solidaire, qui a aussi été ouverte pendant cette période-là, pour aider cette population. Mais moi je voudrais donner mon sentiment dans ces quartiers. Dans ces quartiers, nous avons un tissu associatif très fort, qui est nos partenaires associatifs. Et nos partenaires associatifs, nous nous appuyons beaucoup sur eux, parce que la ville, elle ne peut pas tout faire. La ville, elle les aide en donnant des subventions. Nous avons mis en place toutes les actions – que ce soit jeunesse, prévention, citoyenneté..., mes collègues parleront de la culture et du sport – et nous avons créé un bel été, cet été, qui n'était pas gagné après le confinement, le déconfinement, la Covid... Et nous avons réussi, dans ces quartiers – certes, nous ne pouvons pas tout régler – mais nous avons créé une vie. Une vie dans ces quartiers, avec des animations, où pas mal de personnes n'ont pas pu partir en vacances et où nous avons mis en place des animations, les centres sociaux qui étaient mobilisés juillet et août, les deux mois complets, avec les centres aérés... Voilà, nous avons donc un tissu associatif qui est fort dans nos quartiers, et c'est les remercier. Remercier cette mobilisation pour avoir passé un bel été, et nous allons continuer à travailler dans ce sens-là dans ces quartiers pour encore continuer le bien-être de nos habitants. Le dispositif Pass' à l'action fonctionne bien. Il y a quelques jeunes qui sont partis dans le Sud, que nous avons aidés. Je remercie par ailleurs ma commission – Sana et Clémentine NOUQUERET qui sont très assidues à cette commission. Nous avons pu partager avec des jeunes en difficulté, qui ont pu quand même partir en vacances pour oublier un peu le quartier.

M. Francis VERCAMER, Maire : Saïd LAOUADI.

M. Saïd LAOUADI : Oui, je tenais à remercier quand même Philippe pour ce rapport, et d'avoir mis à l'honneur, effectivement, tout le travail qui est fait au niveau de l'accompagnement économique. J'y ajouterais bien volontiers le PLIE et notre partenaire privilégié qui est le Pôle Emploi. Je voulais simplement réagir, Madame LOUCHART, par rapport à l'environnement et à la propreté. Cela me permet d'ailleurs de mettre à l'honneur AISE, qui fait un travail extraordinaire, nos services techniques, qui n'arrêtent pas. Je pense que sur toute la ville qu'il y a des gens qui jettent. C'est à ceux-là qu'il faudrait peut-être rappeler qu'il faut être propre. Ce n'est pas du tout le QPV spécialement, c'est toute la ville. Je voulais simplement, puisque vous m'en donnez l'occasion, mettre à l'honneur surtout l'association AISE et puis les services techniques qui n'arrêtent pas de ramasser tous les jours.

M. Francis VERCAMER, Maire : Alors... Fatima KARRAD.

Mme Fatima KARRAD : Oui, alors, moi aussi, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt. Il y a tellement de choses à dire. Je voudrais juste rappeler un chiffre : 40 % de la population hémoise sur ces quartiers. Bien sûr qu'il y a du travail. Il y a énormément de choses à faire. Bien sûr qu'une ville ne peut pas tout faire et qu'il faut, comme le disait Kamel, pouvoir compter sur les associations et sur toutes les bonnes volontés. Mais, après, il faut aussi être cohérent lorsque l'on parle de solidarité... Il y a tellement de choses à dire. Nous ne pourrions pas, de toute façon, sur le mandat... Je pense que cela va être intéressant, justement, de réfléchir ensemble pour avancer sur toutes ces thématiques, mais quelques

fois, il me semble qu'il y a des choses contradictoires. Quand on parle d'une population, donc 40 % de la population sur ces quartiers-là, tous n'ont pas ambition d'y rester, d'où l'intérêt de construire. Les gens ont besoin de mobilité. Les gens veulent rester Hémois. Il y a beaucoup de gens. Nous, sur les quartiers, quand nous y sommes, quand nous parlons avec les gens, les gens sont attachés à cette ville. Ils y sont nés et ils ont envie d'évoluer dans la ville. C'est vrai que, par moment, cela me chagrine quand on parle urbanisme... Oui, mais si on veut parler à la fois d'humain, il faut aussi construire. Il n'y a pas de miracle. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Y a-t-il d'autres... ? Oui, Anne DASSONVILLE, et après Jean-François LECLERCQ.

Mme Anne DASSONVILLE : Je voulais répondre à Madame LOUCHART sur l'histoire du bénévolat. Tout à l'heure, vous disiez qu'il y aurait la possibilité, éventuellement, de faire des interfaces, de créer une interface entre les associations et les bénévoles, si j'ai bien compris et, en fait, une espèce de plateforme. Elle existe déjà, pas sous forme de plateforme, mais je peux parler du sujet parce que j'ai été missionnée par Monsieur VERCAMER avec Blandine LEPLAT au mandat précédent sur ce point précis. Il n'y avait pas d'interface avant, et nous avons créé une interface avec le service ARP, donc le service culturel, de façon à ce que les associations sachent à qui s'adresser quand elles recherchent des bénévoles et que les bénévoles sachent à qui s'adresser pour proposer leurs services. Parce que – je rejoins Kamel – nous avons une richesse incroyable ici, au niveau de la ville, tant au niveau du tissu associatif qu'au niveau de propositions de bénévolat. Nous avons donc créé un vivier de bénévoles, dans lequel nous piochons allègrement et bien volontiers, parce que c'est leur souhait, pour tout ce qui est organisation des grosses manifestations dans la ville, et notamment le banquet des aînés, par exemple, même si, cette année, il est reporté. Mais Oxyg'Hem, Hem en Fête, etc., nous avons énormément de coups de mains de la population. Nous savons que les Hémois sont généreux à ce niveau-là et, du coup, c'est probablement une interface qui est perfectible, et c'est Sabine HONORÉ d'ailleurs qui reprend la mission pour ce mandat-ci. Il y aura sûrement possibilité de lui faire des suggestions pour l'améliorer, mais nous avons déjà et des bénévoles et des associations qui se proposent spontanément pour matcher ensemble. Et ça marche.

M. Francis VERCAMER, Maire : Quelqu'un veut encore intervenir ? Jean-François, oui.

M. Jean-François LECLERCQ : Oui, quelques infos concernant les éléments relevés concernant la culture sur la ville, notamment le Zéphyr et la médiathèque. Si vous avez lu avec attention le GOPH, et je n'en doute pas puisqu'il n'y a pas eu de remarque ni d'amendement sur ce que nous avons écrit, c'est que ce que nous proposons vous convient. Effectivement, à la médiathèque, aujourd'hui, nous sommes bien conscients qu'elle n'est pas suffisamment connue, je pense, dans la ville. Les gens, c'est toujours très difficile de sortir de son quartier. Madame CHOUÏA parlait tout à l'heure que les gens voulaient rester dans leur quartier lorsque nous leur proposons un autre logement en dehors de leur quartier. Je pense que c'est un peu la même chose pour tout ce qui est activités sportives ou culturelles. Les gens voudraient tout avoir à côté de leur porte et au bas de leur immeuble. Cela, c'est un peu compliqué. Néanmoins, dans le cadre du GOPH, nous avons effectivement indiqué, dans le cadre de la politique menée avec la médiathèque, de créer des passerelles dans les quartiers, notamment avec l'aide des centres sociaux. Nous sommes donc déjà en phase de réflexion sur le sujet avec la médiathèque et avec les élus concernés par le sujet.

Pour ce qui est du Zéphyr, effectivement, nous sommes dans une vraie salle culturelle donc, forcément, il y a des spectacles qui coûtent un peu, d'autres qui coûtent moins cher et, aujourd'hui, il existe un dispositif qui s'appelle le Pass' Culture, que nous allons effectivement développer durant ce mandat avec des programmations culturelles les plus diversifiées possible et les plus accessibles à tous. Il restera néanmoins, lorsque nous avons des scènes nationales, cela a un coût. Nous ne sommes pas subventionnés par les pouvoirs publics. Nous sommes notre propre financeur. Il y a des spectacles qui resteront chers, d'autres le seront beaucoup moins.

Vous parliez du cinéma. Effectivement, les séances de cinéma que nous proposons régulièrement à toutes les petites vacances, à quasiment très peu cher ou pas cher du tout pour certains, font quasiment le plein. Nous perdurerons dans cette programmation, nous l'avons également indiqué dans le GOPH, et je l'avais déjà indiqué lors d'une précédente commission Culture – je pense que c'était en fin du précédent mandat – notamment à Karima CHOUÏA, que j'étais ouvert à toute proposition que vous pourriez me faire sur des prestations ou des animations à faire venir au Zéphyr. Je n'ai jamais refusé d'entendre quoi que ce soit sur telle ou telle proposition. Si nous pouvons, effectivement, ouvrir le plus largement possible cette salle à une population plus large, nous le ferons avec grand plaisir. Je rappelle néanmoins que ce n'est pas la seule salle culturelle sur la ville. Nous allons mettre un accent, et c'est également indiqué dans le GOPH, sur le site Dunant avec une réhabilitation de cette salle, avec notamment des moyens de sonorisation, acoustique et autres qui vont être améliorés, en lien avec Hemix pour faire également de cette salle... lui redonner une action autre qu'une action de fête familiale, lui redonner un volet plus culturel également. Cela fait partie également intégrale du GOPH, dans le volet culturel que nous venons de voter en début de Conseil municipal.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Madame LOUCHART, allez.

Mme Mathilde LOUCHART : Je veux juste me permettre de dire que, en fait, la médiathèque de Hem n'est absolument pas compétitive. Personnellement, des parents sont souvent venus me conseiller d'aller à Lys-lez-Lannoy. C'est donc une réflexion que nous avons à avoir en commun, je pense.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je vous propose de clore là. Simplement, je vous remercie de vos félicitations sur le rapport, parce que ce n'est pas facile à faire, un rapport pareil. Monsieur DOYELLE, j'espère que vous avez été satisfait, vous qui demandiez tout à l'heure une évaluation avec des indicateurs chiffrés, là, vous en avez. Vous en avez un paquet. Vous pouvez vous y plonger, revenir... Ne vous inquiétez pas, nous vous répondrons si vous avez besoin de renseignements complémentaires, mais c'est un gros travail d'analyse, de recensement qui est fait là par les services, et par Philippe et Fatima qui sont en charge du dossier.

Quelques mots... Alors, je vais passer sur tout ce que vous avez dit, Madame LOUCHART, parce qu'il y a eu pas mal de réponses, déjà, par les élus. Le GOPH répond à une partie de vos données. Moi, simplement, je voulais vous dire que, comme pour le GOPH, le rapport de la DSU de Hem est quand même un cas un peu particulier. J'ai été, vous le savez, vice-président à la politique de la ville sur la métropole – pas sur toute la France, mais sur la métropole –, je n'ai pas encore vu un rapport qui arrivait à notre niveau. Quelques fois, dans certaines villes, parfois même des grosses villes, nous avons deux pages de rapport. Je peux vous dire que nous, nous essayons de peaufiner cela, parce que cela nous paraît important d'évaluer la politique que nous menons sur les quartiers. Cela fait forcément pointer de nos manques, parce que le fait de faire un rapport de 50 pages et de vous présenter les indicateurs, forcément cela fait pointer les manques. Ce que d'autres villes ne font pas. Mais nous, nous le faisons parce que nous estimons qu'en pointant nos manques, que vous pointez mais que nous avez bien vus aussi, cela nous permet de nous améliorer. Et nous comptons sur vous, bien sûr – vous, de la minorité, mais l'ensemble du Conseil municipal – pour nous aider à être plus performants dans un certain nombre de domaines sur lesquels nous ne le sommes pas forcément, ce que nous reconnaissons.

Madame CHOUÏA, plusieurs fois, vous avez parlé d'équité plutôt que d'égalité. Vous avez remarqué que je vous ai entendue puisque c'est ce que nous avons fait pour les centres sociaux, sur la Petite Enfance et sur les ALSH. Vous l'aviez fait remarquer tout à l'heure. Nous démarrons donc un certain nombre de réflexions, d'équité pour les associations, pour les habitants, etc. C'est un travail qui est de longue haleine parce qu'il faut tout revoir, une par une. Nous profitons de ce début de mandat pour le faire, et vous verrez qu'il y aura d'autres délibérations. Nous en avons retiré une, d'ailleurs, que nous avions pensée sur la Jeunesse, mais Kamel m'a dit qu'il n'était pas encore satisfait de cette réflexion. Nous l'avons donc retirée pour continuer à travailler sur le sujet. J'espère que pour le prochain Conseil nous aurons une délibération sur tout ce qui est Jeunesse, ce que nous appelons les VVV (Ville Vie

Vacances), ou sur les aides à la jeunesse. Enfin, voilà, nous sommes en train de travailler sur tous ces sujets.

Quant au problème de la santé, je vous rappelle quand même, Madame CHOUIA, que nous ne sommes pas compétents en matière de santé. Alors, certes, nous accompagnons l'ARS, nous accompagnons l'État, mais c'est l'État qui est compétent en matière de santé. Le Département est un acteur privilégié. Vous en faites partie, et tant mieux, donc vous connaissez bien le sujet. La ville n'est qu'un modeste contributeur à la santé et, bien sûr, si nous pouvons y apporter notre obole et nos bras, avec plaisir, nous le ferons. J'ai bien entendu votre demande en la matière. Néanmoins, sachez quand même que dans les quelques années qui viennent, 50 % des médecins vont partir en retraite et que nous risquons de passer en désert médical. C'est donc aussi important de suivre les effectifs de santé sur le territoire.

Voilà. Je passe le reste parce que ça a été répondu par les uns et les autres. Simplement, je vais mettre aux voix... Nous devons le voter, monsieur... ? ... Oui, oui, nous devons le voter. Oui, nous devons le voter, parce que – de temps en temps – il ne faut pas voter. Alors, je vous propose de passer aux voix ce rapport.

Qui est pour ? ... Qui est contre ? ... Abstentions ? 3. Merci.

Ce rapport est adopté.

Je donne la parole à Saïd LAOUADI pour le travail du dimanche.

DEROGATION A LA REGLE DE REPOS DOMINICAL – ANNEE 2021 – DEMANDE D'AVIS

M. Saïd LAOUADI : Oui, merci Monsieur le Maire. Puisqu'elle n'est pas en vote bloqué, celle-là, et que je sais à qui je la dois. Elle m'a bien taquiné là-dessus, et elle a bien raison. Vous savez donc que nous avons déjà fait une délibération à la dérogation de la règle du repos dominical sur sept dates. La MEL, considérant les difficultés liées à la Covid, a souhaité que nous puissions éventuellement élargir à cinq dimanches. Nous, nous avons travaillé avec eux et demandé l'avis de l'Union commerciale de Hem – qui a été sollicitée – qui propose les 3 janvier, 5 septembre, 26 décembre qui viennent pour 2021 s'ajouter aux sept dates que nous avons déjà retenues. Nous avons aussi, comme d'habitude, demandé l'avis des syndicats. D'habitude, j'ai toujours des réponses de syndicats qui donnent un avis défavorable. J'avoue que ce coup-ci j'ai eu simplement retour du Medef avec un avis favorable, et les syndicats n'ont pas répondu à notre sollicitation pour ce coup-ci – pour les trois dates supplémentaires.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal quant à ces dix dates – non plus sept puisque nous avons déjà délibéré sur sept. Nous rajoutons trois dates qui sont les 3 janvier, 5 septembre et 26 décembre 2021.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame CHOUIA.

Mme Karima CHOUIA : Oui, c'est moi, toujours. Je ne change pas d'avis sur la dérogation par rapport aux ouvertures du dimanche parce que, pour moi, cela reste des ouvertures qui ne sont que pour la grande distribution, qui ne favorisent absolument pas le commerce local. Alors, en plus, sur Hem, les commerçants locaux ne sont pas forcément concernés puisqu'ils sont déjà ouverts le dimanche. Mais, à l'échelle de la MEL, accepter la dérogation de l'ouverture le dimanche ne fait que favoriser les grands centres commerciaux, notamment à s'implanter, mais aussi à fonctionner et détruire du commerce local. Je souhaite donc rester cohérente, toujours et encore, et je m'opposerai toujours et encore à l'ouverture le dimanche.

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur DOYELLE.

M. Géraud DOYELLE : C'est vrai qu'en cette période particulière nous comprenons tout à fait le souhait de la majorité de pousser et de favoriser le commerce, et ainsi la reprise économique, notamment en rajoutant ces trois dates. Les commerces hémois indépendants qui n'emploient pas de

salariés peuvent déjà ouvrir le dimanche, ou encore par exemple les commerces alimentaires jusqu'à 13 heures. Donner la possibilité à tous les commerces d'ouvrir le dimanche ne favorise pas tout à fait les petits commerces et, comme Madame CHOUÏA, nous dénonçons aussi, au sein de la MEL, l'ouverture des grandes surfaces qui font bien évidemment chuter le chiffre d'affaires des plus petites surfaces et des petits commerces. Par ailleurs, c'est plutôt une conviction personnelle, le dimanche est souvent un jour réservé et préservé pour la famille ou pour les loisirs. Un temps plus calme dans une société qui va bien trop vite. Dix dimanches représentent tout de même 1/5^e des dimanches dans une année. Cela ne devient plus une exception comme le voulaient au départ les dérogations dominicales. Restons vigilants tous ensemble à une répartition minimale entre le temps de repos et les temps pour l'activité économique le dimanche. C'est pour cela que nous allons nous abstenir... Non, même voter contre sur cette délibération.

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur LAOUADI.

M. Saïd LAOUADI : Je vais dire la même chose que d'habitude. Moi, je pense qu'effectivement, même si cela favorise – je vous rejoins – cela n'impacte pas vraiment les commerces hémis, mais malgré tout, j'espère que les grandes surfaces – ce n'est pas antinomique d'ailleurs... Il y a un choix, Monsieur DOYELLE, dans notre vie, au quotidien, de faire un choix. Les gens font le choix, de plus en plus, de la proximité, mais il faut aussi que nos grandes surfaces, qui ne sont pas sur Hem, effectivement, puissent aussi vivre. Parce que, à ce moment-là, il ne faut plus pleurer quand il y a des licenciements massifs dans ces grandes surfaces.

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur THIEFFRY.

M. Thibaut THIEFFRY : Juste, parce que c'est quelque chose que Saïd aurait pu tout à fait ajouter, il faut recontextualiser un petit peu le débat. Sur le jour préservé le dimanche, nous pouvons entendre cela si on habite à Tours ou n'importe où en plein centre de France. Nous, ici, nous faisons cinq minutes en voiture, nous sommes en Belgique. Tout est ouvert. Si vous préférez que les gens dépensent leur argent dans les commerces belges plutôt qu'ici, effectivement, on peut voter contre.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Moi, simplement, je vous trouve toujours amusant. C'est que vous nous dites qu'il faut faire de la participation. Tout à l'heure, il y a eu un grand discours sur « *Hey, il faut écouter les corps intermédiaires !* ». Alors, je ne sais plus si c'est Monsieur DOYELLE ou Madame CHOUÏA qui l'a dit. Et là, nous avons interrogé l'Union commerciale, qui nous dit « *Je voudrais le 3 janvier, le 5 septembre et le 26 décembre* » et vous dites « *Nous ne le ferons pas* ». Cela sert à quoi de faire une concertation, alors ? Eux nous demandent de nous positionner sur cela, et vous, vous dites « *Non, nous n'allons pas le faire* ». À ce moment-là, ne soyons pas pour la concertation. Considérons que nous avons raison et que les autres ont tort, mais la concertation, c'est d'abord en discuter. Ils donnent un avis, nous prenons leur avis... Nous, je rappelle qu'il est marqué que nous proposons cinq dates. Ils en donnent trois. Nous prenons donc leurs trois dates qu'ils proposent. Nous ne faisons que prendre l'avis de l'Union commerciale qui, je rappelle, ne comporte que des commerces hémis et de petite taille. Vous voyez, c'est eux qui le demandent. Voilà, simplement je vous le fais remarquer. Alors, bien sûr, nous pouvons considérer que nous sommes au-dessus de la mêlée et que, d'un avis... parce que nos convictions font que nous ne voulons pas travailler le dimanche, il ne le faut pas. Je comprends cette conviction, mais là, en l'occurrence, nous sommes quand même sur une demande des commerçants de Hem. Ce n'est pas nous qui décidons. Enfin, nous les avons interrogés. Ils nous disent « *Voilà les trois dates que nous voudrions* », sur les cinq qu'on leur a proposées. Nous leur avons dit « *Vous pouvez en choisir cinq* », ils n'en donnent que trois. Nous aurions pu en rajouter deux. Non, nous ne prenons que ce qu'ils nous demandent. Et vous nous dites « *Non, nous ne sommes pas d'accord avec eux* ». Et vous nous dites que vous les défendez. Si vous les défendez, commencez par écouter ce qu'ils demandent.

Je vous propose de passer au vote. Allez, prenez la parole, Madame LOUCHART, je ne veux pas vous empêcher de parler.

Mme Mathilde LOUCHART : Je vous remercie quand même de votre cours sur la concertation. C'est gentil. Je pense quand même que... Enfin, moi je vais aller concerter aussi avec des salariés en leur demandant s'ils ont envie de plus de jours de congés, et là ils vont me répondre « *Oui, j'en veux plus* » et tout le monde va devoir dire oui. Non, je suis désolée, une concertation, ce n'est pas... On donne la parole et chacun dit ce qu'il veut. Il y a des invariants à la base, et si vous demandez à des commerçants s'ils veulent ouvrir plus, forcément, ils vont vous proposer trois dates. Cela me paraît logique. Il faut arrêter aussi la mauvaise foi dans certaines situations.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je ne comprends pas, là.

Un intervenant : Il y en avait cinq, ils n'en prennent que trois, donc ce que vous dites est totalement faux. Les commerçants n'en veulent pas forcément plus. Ils veulent trois...

Mme Mathilde LOUCHART : De là à nous reprocher l'absence de concertation et de vouloir imposer des décisions sans tenir compte... Concertons avec l'ensemble des habitants, à ce moment-là, et pas seulement avec ceux qui ont un intérêt à ouvrir.

M. Francis VERCAMER, Maire : Nous n'allons pas faire le débat. Enfin, je veux dire, le but, ce n'est pas de faire le débat. Moi, j'ai connu cela à l'Assemblée nationale où nous avons parlé 50 heures sur le travail du dimanche pour nous expliquer qu'il ne fallait pas ouvrir le dimanche, et une fois que nous avons voté et que – le parti majoritaire à l'époque... enfin, ce n'était pas majoritaire – le parti de Gauche était contre, après nous avons eu les statistiques et toutes les villes de Gauche ouvraient le dimanche. D'accord ? Nous n'allons pas refaire le même débat, je n'en ai pas besoin. Simplement, je veux passer au vote. Nous sommes sur une délibération hémoise. Il y a l'avis de... L'Union commerciale s'est prononcée en faveur des trois dates suivantes : le 3 janvier, le 5 septembre et le 26 décembre en plus des dates de la MEL. Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? ... Qui est contre ? 3. Abstentions ? ... Eh bien, merci.

La délibération 28 relative à la dérogation à la règle du repos dominical – année 2021 – est adoptée.

Je crois qu'il en reste une. Attribution d'une subvention au football en salle.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A ROUBAIX HEM METROPOLE FUTSAL

M. Étienne DELEPAUT : Oui, merci Monsieur le Maire. Il s'agit ici d'octroyer une subvention de démarrage à un nouveau club qui s'est créé récemment sur Hem, de 6 000 euros. Ce club se nomme Roubaix Hem Métropole Futsal. Il a été créé en juillet, à l'instigation de plusieurs personnes, dont des dirigeants du club de l'Olympic Hémois afin de créer un club de futsal sur Hem en utilisation et en intercommunalité avec Roubaix.

Il faut savoir que le futsal, qui était jusqu'à présent un sport émergent, était pratiqué en compétition au sein de l'Olympic Hémois. L'Olympic Hémois a souhaité, de par l'intervention de ses dirigeants, créer une structure à part, parce que ce sport n'est plus un sport émergent mais un sport à part entière, et a donc saisi l'opportunité qui lui était fournie par la ville de Roubaix et quelques personnes qui se sont impliquées dans le projet de créer ce nouveau club intercommunal. Afin de les aider à démarrer, nous proposons donc à la municipalité de leur donner une subvention de démarrage de 6 000 euros.

Mme Karima CHOUIA : Merci. Alors, nous votons ce soir une subvention exceptionnelle suite à la création d'une nouvelle association qui est toute jeune de deux mois et demi, trois mois, en juillet. Alors, loin de moi l'idée de m'opposer au soutien sportif, qui est porteur de valeurs positives dans le vivre ensemble et dans le partage de plaisir. Je ne vais pas critiquer non plus une partie de l'équipe dirigeante de cette nouvelle association, que je connais fort bien et que j'ai vu grandir aussi avec ma casquette de présidente d'association, il y a quelques années. Mais cette subvention exceptionnelle, moi, elle me questionne en fait sur des points essentiels. Alors, déjà, sur le caractère exceptionnel. Ce

n'est pas la première fois, finalement, que nous passons une subvention en dehors du vote de budget annuel de l'octroi des subventions et, du coup, cet octroi est très hétérogène finalement. Et cela ne correspond pas à l'idée que je me fais de la transparence et de la cohérence dans l'attribution des subventions. Finalement, je me dis que ce que nous pourrions faire, et ce que nous aurions tout intérêt à faire pour notre crédibilité, au-delà des critères d'attribution de subvention, c'est de fixer un montant fixe d'attribution d'aide au démarrage associatif, qui est défini en amont par l'ensemble des membres de ce Conseil, et qui permet de soutenir le tissu associatif dès la création sur la commune. Cette aide, elle permettrait aussi à l'association de faire ses preuves quand nous ne la connaissons pas, et de s'insérer dans le calendrier officiel de dépôt de dossier de demande de subvention, de permettre aux services municipaux d'étudier leur demande, d'apprécier cette demande au regard d'un ensemble de paramètres que nous aurions défini en amont et en lien avec nos objectifs. Cela, ça évite en fait de voter des subventions exceptionnelles qui sont basées sur des calculs finalement flous, en tout cas à mes yeux. Voilà.

Aujourd'hui, est-ce qu'il y a une urgence absolue à financer l'association ? Pourquoi ne pouvons-nous pas attendre, finalement, le déploiement des fonds associatifs ? Si nous voulons être crédibles tout le temps, en fait, il faut que nous nous fassions peut-être violence, parfois, et de ne pas tout de suite dire « *oui, nous le faisons* » parce qu'il y a un intérêt, etc. C'est notre crédibilité, finalement, d'élus.

La deuxième chose, c'est aussi la neutralité de la ville par rapport à cette association. Je pense que nous avons tous vu, lu, des articles qui se sont succédés sur l'incompréhension du club Roubaix AFS envers la décision de la ville de Roubaix et, du coup, la nôtre aussi puisque nous allons les soutenir financièrement sur ce qui semble être un combat, finalement, qui n'est pas le nôtre. Du coup, moi je refuse que par notre subvention nous détruisions un club qui draine 200 adhérents sur la ville de Roubaix, sur des prétextes que j'ignore et dans lesquels nous allons prendre part avec cette subvention exceptionnelle. Là encore, je pense qu'il en va de notre crédibilité d'élus et je ne comprends pas.

M. Étienne DELEPAUT : Deux questions différentes. Je vais d'abord répondre sur la deuxième. Moi je ne m'immisce pas dans la vie de la commune de Roubaix. Simplement ici, c'est un projet intercommunal où nous finançons une partie du budget. Nous ne sommes pas majoritairement financeurs. Moi, je ne pense pas que ce soit compliqué et, au contraire, nous jouons l'intercommunalité. On nous demande toujours de faire des intercommunalités. Ici, nous avons l'opportunité de sortir le futsal de l'Olympic Hémois, à la demande de ses dirigeants qui veulent eux-mêmes se rapprocher des structures parce qu'ils connaissent des gens, comme vous les connaissez aussi. Ce qui se passe avec l'AFS ne nous regarde pas. La ville de Roubaix a fait ses choix. Elle a décidé, comme c'est écrit dans le journal, de donner la salle à une nouvelle structure. Pour une partie, elle est financée par Hem, voilà.

Sur la subvention exceptionnelle, elle est exceptionnelle parce que, quand j'ai fait mes subventions l'an dernier j'ignorais complètement que nous aurions ce projet. C'est d'ailleurs à chaque fois le cas quand je fais une subvention exceptionnelle. Écrire des règles, je veux bien, mais nous ne sommes pas toujours sur les mêmes dimensions. Moi j'ai fait une subvention exceptionnelle pour la pêche, cela n'avait rien à voir avec le football. Nous en ferons peut-être d'autres. Je suis d'accord, je veux bien réserver et que nous revoyions les règles, mais en l'occurrence ici, ils nous ont proposé un projet. Nous abondons à hauteur de 6 000 euros quand la ville de Roubaix donne beaucoup, beaucoup plus. Encore une fois, cela ne me regarde pas. Mais, voilà, je réponds à vos deux questions. J'espère que... Je sais que vous ne serez pas forcément d'accord, mais ce sont mes réponses.

M. Kamel MAHTOUR : Je vais parler du football aussi, qui est un sujet que je connais bien. Je confirme donc ce qu'a dit Monsieur DELEPAUT. C'est l'Olympic Hémois qui a pris la décision de se rapprocher de la création de ce club avec Roubaix, de sa section puisqu'avant c'était une section futsal. Et, pour la développer, parce que le futsal se développe, avec des catégories, avec des jeunes, et surtout avec des filles, parce qu'ils vont mettre en place des équipes de filles. C'est fort demandé par la Ligue Nord-Pas-de-Calais de football. Voilà, donc c'est un très bon projet, et les affaires de Roubaix, c'est leurs histoires. Nous, c'est Hem avant tout. Voilà. Nous travaillons en intercommunalité quand même, avec la ville de

Roubaix. Le foot, c'est la famille du football. Des histoires, il y en a tout le temps. Il y en a eu par le passé. Il faut savoir, à Hem, nous avons quand même rapproché les clubs. Avant, il y avait sept clubs, à Hem, et aujourd'hui il n'y en a qu'un seul. Voilà, et aujourd'hui, nous nous portons bien. Voilà, donc je pense que le rapprochement, les fusions, c'est ce qu'il faut faire.

Mme Karima CHOUIA : Effectivement, cela ne m'a pas vraiment convaincue. Du coup, sur le côté exceptionnel, je pense que nous aurions vraiment à gagner en crédibilité de créer une aide au démarrage associatif qui permet aux associations – quels que soient leurs projets ensuite – de s'insérer dans le calendrier de dépôt de demande de financement et de vote. D'autant plus que nous avons voté une subvention pour l'Olympic Hémois qui intégrait le futsal. Je vous l'ai demandé en commission, il y aura un impact forcément sur la subvention de l'Olympic Hémois. Pour moi, cela justifie donc le fait que nous présentions tout en même temps. Nous avons toutes les cartes en main autour de cette table pour se dire que l'Olympic Hémois, c'est ça en moins, et cette association-là, c'est ça en plus.

Ensuite, je vais aller jusqu'au bout. Sur le caractère c'est la ville de Roubaix, cela ne nous concerne pas. Si, cela nous concerne aussi puisque c'est une seule et même association, aujourd'hui, qui va se créer et, de fait, nous sommes impactés. Alors, il y a tout un tas de choses qui est fait... Les filles, etc., forcément, je l'ai dit, il n'y a aucun souci là-dessus, mais c'est tout ce qu'il y a autour de cette création. Et, nous le savons, il va y avoir tout un tas de personnes qui vont être laissées sur le côté, et le fond du problème, ce n'est pas le sport loisir associatif qui va toucher les filles, etc. C'est que, derrière, il y a des joueurs, il y a de la volonté d'aller sur un sport de haut niveau et, autour de cette table, vous avez toujours dit que ce n'est pas cela la priorité. Aujourd'hui, cela devient la priorité en finançant cette association, parce que c'est ce qui va se passer.

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur DELEPAUT, pour faire ping-pong. Mais après, on va arrêter, parce que c'est quand même...

M. Étienne DELEPAUT : Oui, oui. Nous ne sommes pas d'accord, forcément. Sur les subventions, moi, je pense que dans les semaines qui vont venir, nous aurons l'occasion de parler de subventions. Vous verrez que ce que j'ai dit en commission sera appliqué. D'accord ? Nous étudierons bien la population de joueurs de football de l'Olympic et de futsal du nouveau club. Politiquement parlant, je ne m'immisce pas sur les décisions qui ont pu être prises à Roubaix. Ils ont certainement leurs justifications. Nous, nous avons les nôtres. Nous, nous avons toujours voulu faire du sport pour tous, faire du sport de loisir. Il est vrai qu'à l'Olympic ils n'étaient plus à même de gérer à la fois le foot sur le gazon et le futsal. C'est donc une belle opportunité. Je ne suis pas d'accord avec vous sur le haut niveau. Nous en avons parlé à la commission. J'ai reçu et je me suis entretenu avec Monsieur FERKIOUI, qui devrait prendre la présidence de cette association. Je lui ai bien dit que nous, ce qui nous importait, c'était l'école de discipline, la mixité, le football de loisir et que la vitrine, forcément, que serait leur équipe première, ce n'est pas ce qui nous intéressait en priorité. Je vous l'ai dit, et je vous le redis, et je dirai toujours ce que nous avons toujours dit : le sport à Hem, c'est le sport pour tous et en tout. Si, en plus, il y a du haut niveau, tant mieux, mais ce n'est pas ce que nous allons chercher. Et je le redis aujourd'hui. Nous avons l'opportunité de trouver un club dans lequel nous allons avoir de l'intercommunalité. Un vrai club pour un vrai sport, cela s'arrête là. Voilà.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je pense que, de toute façon, vous n'arriverez pas à vous convaincre l'un, l'autre. Moi, simplement, je pense que l'Olympic Hémois a fait le choix... Parce que c'est quand même un problème associatif, d'abord, sur ce sujet. Moi, je ne veux pas m'immiscer dans le problème des associations. Elles sont indépendantes. Ils ont choisi de se séparer de la partie football en salle pour se rapprocher d'un autre, mais cela aurait pu être un autre club de football en salle à Hem. Là, ils se rapprochent de Roubaix pour avoir, peut-être, des moyens supplémentaires vraisemblablement. Tant mieux. L'entraînement, *a priori*, sera sur Hem. D'après ce que j'ai compris, il continuera sur Hem et, en revanche, les matchs de haut niveau se passeront à Roubaix. Nous, nous gardons la partie qui est la plus importante, qui est celle de l'entraînement et de l'école de discipline sur la ville d'Hem. C'est tout à fait ce que nous avons demandé. Cela rentre donc tout à fait dans le cadre du GOPH.

Après, j'ai entendu votre demande de subvention de démarrage. C'est une idée que nous pouvons creuser, que nous pouvons regarder. Sauf que, il faut quand même que l'association corresponde à la politique que nous voulons mener, parce que moi je peux vous dire que s'il y a trois milliardaires qui veulent s'associer pour acheter un yacht, jamais je ne donnerai une subvention de démarrage. Jamais. Non, mais je vous le dis. Ce n'est pas parce que c'est une association qu'elle a droit à une subvention de démarrage. Elle aura une subvention de démarrage parce qu'elle rentre dans le cadre de notre politique municipale. C'est pour cela qu'elle a le droit à une subvention, pas parce qu'elle s'associe. Ce n'est pas parce qu'elle est une association qu'elle touche une subvention mais parce qu'elle fait une action qui correspond à la volonté de la ville. En tout cas, qui correspond à la politique de la ville.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? ... Qui est contre ? 1. Abstentions ? 2. Merci.

La délibération 33 relative à l'attribution d'une subvention à Roubaix Hem Métropole Futsal est adoptée.

Nous avons terminé notre Conseil municipal. La séance est levée. Merci, bonne soirée.

La séance est levée.